

## Mission et esprit

### I – LES ORIGINES

#### 1 – Les Fondateurs

**Le 5 mars 1604, saint François de Sales rencontre pour la première fois la baronne de Chantal dans la Sainte Chapelle de Dijon.**

Ce sont plutôt « les retrouvailles de deux inconnus » (F. Bouchard).

Voici quelques grâces accordées à notre s<sup>te</sup> Mère entre le décès de M. de Chantal (début automne 1600) et le 5.03.1604 (d'après FM Chaugy *Mémoires* I p. 40) :

Un jour, en se promenant à cheval, elle a soudain une vision. Au bas d'une petite colline, à peu de distance, Jeanne de Chantal aperçoit un homme qu'elle n'avait encore jamais vu, et qui porte une soutane noire. Elle entend une voix qui lui dit : *'Voilà le guide bien-aimé de Dieu et des hommes entre les mains duquel tu dois reposer ta conscience'*.

Une fois, dans la prière, elle fut prise d'un saisissement qui la retint longtemps, quand elle reprit ses esprits, elle n'avait retenue que cette parole : *Comme mon Fils Jésus a été obéissant, je vous destine à être obéissante.*

Un matin dans un assoupissement il lui semble être dans un chariot passant devant une église où elle voit quantité de personnes louer Dieu avec jubilation et gravité. 'Je voulus m'élancer pour m'aller joindre à cette bénite troupe, mais je fus repoussée et une voix me dit : *Il faut passer outre, et aller plus loin, jamais tu n'entreras au sacré repos des enfants de Dieu que par la porte de Saint-Claude'*.

Une autre fois, dans la chapelle de Bourbilly, Dieu me montra une troupe innombrable de filles et de veuves qui venaient à moi et m'environnaient, et il me fut dit : *Mon vrai serviteur et vous, aurez cette génération ; ce me sera une troupe élue, mais je veux qu'elle soit sainte'*.

Et voici comment Dieu préparait notre b<sup>x</sup> Père (d'après Mgr Trochu II p. 97) :

Pendant son séjour de 9 mois à Paris en 1602, s<sup>t</sup> François de Sales avait rencontré des âmes faites pour le cloître et qui sans doute n'y entreraient jamais : ou bien elles tremblaient de s'enfermer entre des murs qui, par suite du relâchement, ne servaient plus d'abri à une vie religieuse fervente, ou bien elles redoutaient de ne pouvoir persévérer là où des rigueurs corporelles étaient pratiquées soit en raison de la faiblesse de santé, de l'âge, soit pour n'y être pas attirées.

**Fin février 1604**, pour préparer ses prédications de Carême, il se retire au château de Sales. Charles-Auguste raconte dans sa *Vie*, qu'un jour après avoir célébré la Messe dans la petite chapelle du château il eut une extase. Il lui fut montré qu'il serait le fondateur d'une communauté de religieuses dont il vit les trois personnes principales : l'une près de lui, femme au visage grave, vêtue en veuve, accompagnée de deux filles vêtues de même. Deux images lui révélèrent la future extension de cette communauté : un arbre planté au fond d'une vallée étendait ses branches au-dessus des montagnes ; un cours d'eau, très mince à sa naissance, s'élargissait et se divisait en plusieurs rivières. L'endroit de cette vision est signifié par une croix de pierre (car le château a été détruit en 1630, une petite chapelle tout près rappelle l'emplacement de sa chambre natale).

**5 mars 1604 – vendredi après les Cendres.** Ils se reconnaissent... C'est le début d'une extraordinaire amitié entre un saint et une sainte. Un exemple : dans une lettre plus tardive, en raison du nom de Mère, sans date : *Ô ma Mère, Dieu comble de bénédictions votre cœur, que je chéris comme le mien propre. Je suis sans fin vôtre, en Celui qui sera par sa miséricorde, s'il lui plaît, sans fin tout nôtre.*

**Le 24 mai 1610, il écrira au Père Pollien sj :** « *notre Congrégation, qui se commencera dans peu de jours, est le fruit du voyage de Dijon pour lequel je ne peux jamais regarder les choses en leur face naturelle ; et mon âme était secrètement forcée à pénétrer un autre succès qui tombait si directement sur le service des âmes, que j'aimais mieux m'exposer à l'opinion et à la merci des bons qu'à la cruauté de la calomnie des mauvais. Or j'espère que les jours suivants jugeront les précédents de ma vie, et le dernier les jugera tous* ».

St François de Sales est allé à Dijon pour obéir à l'inspiration divine : *Vous savez ce que je vous dis un jour de mon voyage de Dijon, lequel je fis contre le commun avis de tous mes amis, mais surtout de celui auquel je devais le plus déférer* (le Père Fourrier sj son directeur spirituel), *lequel, avec un grand zèle de mon bien, me pensa quasi arrêter ; mais ce grand Dieu, en la face duquel je regardais droit, tira tellement mon âme à ce béni voyage, que rien ne me put arrêter, et aussi il l'a réduit tout à bien et à sa gloire* (Lettre à la Baronne de Chantal 30.01.1606).

**Une intuition réciproque fait que ces deux âmes se compénétrèrent saintement**

C'est bien ce que dit aussi le Père de Longchamp dans *Une extraordinaire amitié* p. X : 'Au-delà des mots si insuffisants d'amitié, ou même d'amour, c'est un échange d'âmes'.

**Le 26 avril 1604, dès la première étape du voyage de retour vers Annecy, l'évêque envoie à Jeanne de Chantal un court billet :** « *Dieu ce me semble, m'a donné à vous ; je m'en assure toutes les heures plus fort. C'est tout ce que je vous puis dire. Recommandez-moi à votre bon Ange* ».

Un saint a rencontré par l'ordre de la Providence une sainte. Dans la lettre du 21.11.1604 il n'y a plus de « ce me semble » il écrira : *C'est assez dit une fois pour toutes : oui, Dieu m'a donné à vous ; je dis uniquement, entièrement, irrévocablement.*

Cette union est surnaturelle, c'est le lien de la charité, lien de perfection. C'est ce même lien de perfection qui sera l'humble gloire des Sœurs de la Congrégation (1<sup>er</sup> souhait 1611). Voici ce qu'il écrit le 24.06.1604 : *Encore faut-il que je vous*

dise, que je n'ai jamais entendu qu'il y eût nulle liaison entre nous qui portât aucune obligation, sinon celle de la charité et vraie amitié chrétienne, de laquelle le lien est appelé par s' Paul le lien de perfection, et vraiment il l'est aussi, car il est indissoluble et ne reçoit jamais aucun relâchement.

S<sup>te</sup> Jeanne de Chantal est troublée par les 4 vœux qu'elle a faits à son 1<sup>er</sup> directeur. Le P. de Villars sj et un Père capucin l'ont assurée que Dieu veut qu'elle se mette sous la direction de s' François de Sales. Celui-ci lui donne rendez-vous à **Saint-Claude** pour le **24.08.1604**. Ce jour-là même il va l'écouter longuement. Le lendemain, il la délie de ses vœux et l'assure que c'est la volonté de Dieu qu'il soit son directeur. Elle lui fait aussitôt vœu d'obéissance. La Mère de Chaugy raconte : *Notre b<sup>x</sup> Père lui écrivit de sa main une méthode nouvelle pour passer dévotement la journée, laquelle est un crayon du Directoire spirituel que ce b<sup>x</sup> Père a dressé après pour notre congrégation. Il donna encore une méthode pour entrer chaque jour de la semaine dans une des plaies sacrées de Notre-Seigneur. Ô Dieu, dit notre b<sup>se</sup> Mère, que ce jour me fut heureux ! Il me sembla que mon âme changeait de face et sortait de la captivité intérieure.* Il est à noter que s' François de Sales logeait chez M. Rosset, celui-ci avait une fille âgée de 10 ans, ce sera la future S<sup>t</sup> Anne-Marie Rosset. Dès son retour à Dijon, notre s<sup>te</sup> Mère se rend à Notre-Dame de l'Étang, elle renouvelle son vœu d'obéissance à s' François de Sales et fait vœu de chasteté perpétuelle. Elle les écrit à notre b<sup>x</sup> Père le 2.09.1604.

Mais Jeanne de Chantal exprime encore des doutes. La lettre du **14.10.1604** est un modèle de direction spirituelle, par bien des points elle annonce l'esprit de la Visitation, il est à remarquer qu'elle a pour en-tête *Vive Jésus*.

- ❖ marques de la volonté de Dieu dans le choix du directeur spirituel : *Le choix que vous avez fait a toutes les marques d'une bonne et légitime élection. Ce grand mouvement d'esprit qui vous y a porté presque par force et avec consolation ; la considération que j'y ai apportée avant que d'y consentir ; ce que ni vous ni moi ne nous sommes fiés à nous-mêmes, mais nous y avons appliqué le jugement de votre confesseur, bon, docte et prudent (le Père Jean de Villars sj) ; ce que nous avons donné du loisir aux premières agitations de votre conscience pour se refroidir si elles eussent été mal fondées ; ce que les prières non d'un jour ni de deux, mais de plusieurs mois ont précédé, sont indubitablement des marques infaillibles que c'était la volonté de Dieu.*
- ❖ lien admirable établi par Dieu entre les deux saints : *Sachez, ma très chère Sœur, que dès le commencement que vous conférâtes avec moi de votre intérieur Dieu me donna un grand amour de votre esprit. Quand vous vous déclarâtes à moi plus particulièrement, ce fut un lien admirable à mon âme pour chérir de plus en plus la vôtre, qui me fit vous écrire que Dieu m'avait donné à vous, ne croyant pas qu'il se pût plus rien ajouter à l'affection que je sentais en mon esprit, et surtout en priant Dieu pour vous. Mais maintenant, ma chère Fille, il y est survenu une certaine qualité nouvelle qui ne se peut nommer, ce me semble ; mais seulement son effet est une grande suavité intérieure que j'ai à vous souhaiter la perfection de l'amour de Dieu et les autres bénédictions spirituelles.*
- ❖ remèdes aux tentations contre la Foi et l'Église : *Tenez-vous bien fermée dedans, et n'ouvrez nullement la porte, ni pour voir qui c'est, ni pour chasser cet importun (lecture du livre De la Tribulation). C'est cependant un très bon signe que l'ennemi batte et tempête à la porte, car c'est signe qu'il n'a pas ce qu'il veut. Après ce remède je vous en donne un autre. Les tentations contre la foi vont droit à l'entendement. Savez-vous ce que vous ferez pendant que l'ennemi s'amuse à escalader l'intellect ? Sortez par la porte de la volonté et lui faite une bonne charge. Criez-lui : Arrière Satan ! Non, je ne contesterai point. Vive Jésus en qui je crois, vive l'Église à laquelle j'adhère ! (3<sup>ème</sup> remède : la discipline modérément).*
- ❖ Prières quotidiennes : méditation et prières vocales le tout 1 h, la Messe, le chapelet, oraisons jaculatoires le long du jour spécialement celles des heures quand elles sonnent, le soir avant souper, 5 Pater et Ave aux plaies de Notre-Seigneur, dans l'une des 5 plaies de Notre-Seigneur pour 5 jours, le 6<sup>ème</sup> dans les épines de sa couronne, et le 7<sup>ème</sup> dans son côté percé, car il faut commencer la semaine par là et la finir de même, c'est-à-dire les Dimanches il faut revenir au cœur ; après souper Pater, Avec, Credo, examen de conscience, litanies le tout ½ h ; tous les jours ½ h de lecture spirituelle (la Grande Vie de Jésus Christ par Ludolphe le Chartreux), être à Vêpres et dire l'Office de Notre Dame. (Les Visitandines seront un jour appelées à honorer particulièrement le Sacré Cœur et les Saintes Plaies de Notre Seigneur. Dans les Mémoires de la Mère de Chaugy I p.75 on voit que notre ste Mère logeait dans les différentes plaies des pieds et des mains de Notre-Seigneur du lundi au jeudi, le vendredi dans celles de la couronne d'épines, le samedi et le dimanche dans la plaie du Côté).
- ❖ Esprit de liberté, pas de scrupule en cas d'omission, (remarquer combien ce texte annonce l'esprit de la Visitation, esprit de douceur, d'obéissance, fort peu de règles, etc) : *Voici la règle générale de notre obéissance écrite en grosses lettres IL FAUT TOUT FAIRE PAR AMOUR ET RIEN PAR FORCE ; IL FAUT PLUS AIMER L'OBÉISSANCE QUE CRAINDRE LA DESOBÉISSANCE. Je vous laisse l'esprit de liberté, non pas celui qui forclôt l'obéissance, car c'est la liberté de la chair ; mais celui qui forclôt la contrainte et le scrupule ou empressement. Si vous aimez bien fort l'obéissance et soumission, je veux que s'il vous vient occasion juste ou charitable de laisser vos exercices, ce vous soit une espèce d'obéissance, et que ce manquement soit suppléé par l'amour. Après quelques conseils pour le jeûne, la communion, l'éducation des enfants (douceur et liberté : *Il nous faut le plus qu'il est possible agir dans les esprits comme les anges font, par des mouvements gracieux et sans violence*), les relations avec le père. Puis s' François de Sales revient sur l'esprit de liberté (cela annonce l'indifférence) : *La liberté de laquelle je parle c'est la liberté des enfants bien-aimés. Et qu'est-ce ? C'est un désengagement du cœur chrétien de toutes choses, pour suivre la volonté de Dieu reconnue. Nous demandons à Dieu, avant toutes choses, que son nom soit sanctifié, que son royaume advienne, que sa volonté soit faite en la terre comme au ciel. Tout cela n'est autre chose sinon l'esprit de liberté. Le cœur qui a cette liberté n'est point attaché aux consolations, mais reçoit les afflictions avec toute la douceur que la chair peut le permettre. Il n'engage nullement son affection aux exercices spirituels. Il ne perd guère sa joie, parce que nulle privation ne rend triste celui qui n'avait son cœur attaché nulle part. Les effets de cette liberté sont une grande suavité d'esprit, une grande douceur et condescendance à tout ce qui n'est pas danger de péché ; c'est cette humeur doucement pliable aux actions de toute vertu et charité.**
- ❖ Encore cette admirable union de leurs deux âmes : *J'ai reçu le billet de vos vœux, que je garde et regarde soigneusement comme un juste instrument de notre alliance toute fondée en Dieu, et laquelle durera à l'éternité, moyennant la miséricorde de Celui qui en est l'auteur.*

❖ Rencontre passée, rencontre à venir : *Vous m'écrivez en un endroit de votre lettre en façon qu'il vous semble que vous tenez pour résolu que nous nous reverrons un jour. Dieu le veuille, ma très chère Sœur, mais je suis ici lié pieds et mains ; et pour vous, l'incommodité du voyage passé ne vous étonne (effraie) -t-elle point ? Mais nous verrons entre ci et Pâques ce que Dieu voudra de nous. Je vous prie de bénir Dieu avec moi des effets du voyage de Saint-Claude ; je ne vous les puis dire, mais ils sont grands. Et à votre premier loisir, écrivez-moi l'histoire de votre porte de Saint-Claude, et croyez que ce n'est point par curiosité que je la vous demande.*

Les vertus visitandines en germe dans cette lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1604 : *Au jardin de l'Église, les veuves sont comparées aux violettes, **petites fleurs, de couleur non guère éclatante, ni d'odeur trop piquante, mais suaves à merveilles.** Oh que c'est une belle fleur que la veuve chrétienne ! Petite et basse par humilité, elle n'est guère éclatante aux yeux du monde, car elle les fuit et ne se pare plus pour les attirer sur soi. Aimez cette chétive condition, **glorifiez-vous de n'être rien,** soyez-en bien aise, puisque votre misère sert d'objet à la bonté de Dieu pour exercer sa miséricorde. Entre les gueux, ceux qui sont plus misérable et desquels les plaies sont plus grandes et effroyables, ils se tiennent pour meilleurs gueux et plus propres à attirer l'aumône. Nous ne sommes que des gueux ; les plus misérables sont de meilleure condition, la miséricorde de Dieu les regarde volontiers. **Humilions-nous,** et ne prêchons que nos plaies et misères à la porte du temple de la pitié divine. Mais ressouvenez-vous de les prêcher **avec joie,** vous consolant d'être toute vide et toute veuve, afin que Notre Seigneur vous remplisse de son Royaume.*

Voici la fin si gracieuse d'une lettre du 28 février 1605 : *Je vis un jour une image dévote : c'était un cœur sur lequel le petit Jésus était assis* (note : Une image dévote semblable à celle que décrite ici ornera plus tard le titre du TAD (1<sup>ère</sup> édition Lyon Rigaud 1616 et les suivantes sorties des mêmes presses). *Ô Dieu, dis-je, ainsi puissiez-vous vous asseoir sur le cœur de cette fille que vous m'avez donnée et à laquelle vous m'avez donné. Il me plaisait en cette image que Jésus était assis et se reposait, car cela me représentait une stabilité ; et me plaisait qu'il y était enfant, car c'est l'âge de parfaite **simplicité et douceur** (esprit de la Visitation). Et communiant au jour auquel je savais que vous en faisiez de même, je logeais par désir ce béni Hôte en cette place et chez vous et chez moi.* (Directoire, article 12 : « Après la Sainte Communion, je tâche de regarder Notre-Seigneur assis dans mon cœur, comme sur son trône »)

### **En mai 1605, elle le retrouve au château de Thorens**

**21.05-31.05.1605** : Arrivée à Thorens le samedi après l'Ascension (FM de Chaugy I p. 70), notre s<sup>te</sup> Mère se confessa et fit une reddition de compte très exacte de toute sa vie (notre B<sup>x</sup> Père lui avait recommandé de bien préparer ce séjour afin qu'il puisse valoir pour plusieurs années) avec tant de lumière et de sentiments de Dieu qu'il en fut tout ravi de joie. Une fois, voyant cette belle âme toute lavée et irriguée du doux fleuve de la grâce, il lui dit : *Ô ma fille, il tombe bien de l'eau ;* entendant parler de celle de la grâce. Notre b<sup>se</sup> Mère, ne prenant point garde que le temps était clair, crut qu'il était pluvieux et répondit : *Laissons pleuvoir, mon Père, laissons pleuvoir.* Pour conclusion elle renouvela ses vœux, et notre b<sup>x</sup> Père et elle firent ce petit colloque, que nous avons appris de sa propre bouche (ces interrogations évoquent le renouvellement des promesses du Baptême) : *C'est donc tout de bon, que vous voulez servir à Jésus Christ ? Tout de bon. Donc, vous vous dédiez toute au pur amour. Toute, afin qu'il me consume et qu'il me transforme en soi. Est-ce sans réserve que vous vous y consacrez ? Oui, sans réserve, je m'y consacre. Méprisez-vous donc, tout le monde comme fiente et ordure, pour avoir Jésus Christ et sa bonne grâce ? Je le méprise de toute mon âme, et il m'est en horreur. Pour conclusion, ma fille, vous ne voulez donc que Dieu ? Je ne veux que lui, pour le temps et l'éternité.* Notre b<sup>x</sup> Père lui dit qu'il avait eu de hautes pensées sur sa venue, en l'espace de trois heures qu'il demeura seul dans une grange où il se retira, lui étant allé au-devant, pour l'attendre au passage. Il lui dit encore une autre fois : *Il y a quelques années que Dieu m'a communiqué quelque chose pour une manière de vie ; mais je ne vous le veux dire d'un an.* Elle demeura soumise et ne demanda jamais ce que cela voulait dire. Seulement, un jour lui parlant des véhéments désirs qu'elle avait de servir Dieu sans obstacles, elle lui dit :

**Ô mon Dieu ! mon Père, hé ! ne m'arracherez-vous point au monde et à moi-même ?**

Il lui fit une réponse tardive, grave et sérieuse :

**Oui, dit-il, un jour vous quitterez toutes choses, vous viendrez à moi et je vous mettrai dans un total dépouillement et nudité de tout pour Dieu.**

Notre s<sup>te</sup> Mère quittera toute chose en 1610, et notre s<sup>t</sup> Fondateur la mettra dans un total dépouillement et nudité de tout, exactement 11 ans plus tard à la Pentecôte 1616.

**Le 29 mai** : jour de la Pentecôte, notre s<sup>t</sup> Fondateur revenu à Annecy, lui envoie une image de Notre-Dame avec l'Enfant-Jésus et s<sup>te</sup> Anne. Il conclut la lettre par : *Vivez joyeuse en Dieu, et saluez très humblement en mon nom, madame votre Abbessse et votre chère Maîtresse. Le doux Jésus soit assis sur votre cœur et sur le mien ensemble, et qu'il y règne et vive à jamais.* (Note *Une extraordinaire amitié* : Pour expliquer cette allégorie qui réapparaîtra souvent, il faut dire que la pieuse Baronne, sur les conseils du saint, avait dressé un monastère en son intérieur, dont à ses yeux la Sainte Vierge était l'Abbessse).

**Commencement de juin 1605** : *Ô que mon âme est satisfaite de l'exercice de pénitence que nous avons fait ces jours passés, jours heureux et mémorables ! Je veux, ma Fille, que nous en célébrions toutes les années les jours anniversaires de ceux-ci, par l'addition de quelques particuliers exercices à ceux qui nous sont ordinaires. Je veux que nous les appelions jours de notre dédicace puisqu'en iceux vous avez si entièrement dédié votre esprit à Dieu (...) Non, **il ne sera jamais possible que chose aucune me sépare de votre âme ; le lien est trop fort.** La mort même n'aura point de pouvoir pour le dissoudre, puisqu'il est d'une étoffe qui dure éternellement.*

À son retour en Bourgogne, notre s<sup>te</sup> Mère est pressée par sa famille de se remarier avec un veuf qui a deux fils qu'il accepterait de marier à Marie-Aimée et Françoise. Elle a bien du mal à s'en dégager car il est grand ami de M. Frémyot. *Tant que je pouvais, je me tenais serrée à l'arbre de la sainte Croix, crainte que tant de voix charmeresses ne fissent endormir mon cœur en quelques complaisances mondaines.*

Au début de l'été, notre s<sup>te</sup> Mère grave sur sa poitrine probablement avec un poinçon, **le nom de Jésus avec la croix sur son cœur.** Lors de la toilette funèbre il apparaissait nettement. Il était bien formé excepté l'S qui n'était pas bien achevé. Elle ne put étancher le sang qui sortait de cette plaie, du sang qui en sortait, elle écrivit de nouveaux vœux et promesses à

Dieu. En 1611 notre s<sup>t</sup> Fondateur nous donnera pour blason un cœur sur lequel seront gravés les initiales de Jésus et de Marie.

**Le 21 juillet 1605**, notre s<sup>t</sup> Fondateur lui écrit : *Vous dirai-je une pensée que je fis dernièrement en l'heure du matin que vous voulez que je réserve pour ma chétive âme ?* (Remarquer l'autorité de la fille spirituelle sur son directeur) *Mon point était sur cette demande de l'Oraison dominicale : Sanctificetur nomen tuum. Ô Dieu, disais-je, qui me donnera ce bonheur de voir un jour le nom de Jésus gravé dans le fin fond du cœur de celle qui le porte marqué sur sa poitrine ? Ô que j'eusse souhaité d'avoir le fer de la lance de Notre Seigneur en une main et votre cœur de l'autre. Sans doute j'eusse fait cet ouvrage. Voyez-vous, ma chère fille, où mon esprit se laisse aller ? Je me ressouvins aussi des hôtels de Paris, sur le frontispice desquels le nom des princes auxquels ils appartiennent est écrit, et je me réjouissais de croire que celui de votre cœur est à Jésus Christ.*

En cette lettre du **8 septembre 1605**, notre s<sup>t</sup> Fondateur parle des 3 petites vertus qu'il aime et qu'il recommandera constamment à ses filles : *Allons, cheminons par ces basses vallées des humbles et petites vertus. Nous y verrons des roses entre les épines, la charité qui éclate parmi les afflictions intérieures et extérieures, les lys de pureté, les violettes de mortification, que sais-je moi ? Sur tout j'aime ces trois petites vertus : la douceur de cœur, la pauvreté d'esprit et la simplicité de vie ; et ces exercices grossiers : visiter les malades, servir aux pauvres, consoler les affligés ; mais le tout sans empressement, avec une vraie liberté.*

**Le 13 octobre 1605**, notre s<sup>t</sup> Fondateur refuse de s'expliquer sur l'idée que notre s<sup>te</sup> Mère a de quitter le monde : *Je ne vous dirai plus rien, ni dessus le grand abandonnement de toutes choses et de soi-même pour Dieu, ni dessus la sortie de sa contrée et de la maison de ses parents. Non, je n'en veux point parler ; Dieu nous veuille bien éclairer et faire voir son bon plaisir, car, au péril de tout ce qui est en nous, nous le suivrons où qu'il nous conduise. Oh, qu'il fait bon avec lui où que ce soit !*

**Le 9 juillet 1606**, (d'après les mémoires de FM de Chaugy) notre s<sup>te</sup> Mère écrit : *Mais, mon Père, pensez-vous pas que je quitte un jour, tout à fait et tout à plat, toutes les choses de ce monde, pour suivre notre bon Dieu, hé ! ne me celez pas ; mais au moins, laissez-moi cette chère espérance.*

Notre s<sup>t</sup> Fondateur lui répond le **6 août**, parfaite expression du discernement de la volonté de Dieu : *Vous me demandez que je vous dise si je ne pense pas qu'un jour vous quittiez toutes choses pour notre Dieu. Ô doux Jésus, que vous dirai-je ? Sa toute Bonté sait que j'ai fort souvent pensé sur ce point et que j'ai imploré sa grâce au Saint Sacrifice et ailleurs ; et non seulement cela, mais j'ai employé la dévotion et les prières des autres meilleurs que moi.*

*Et qu'ai-je appris jusqu'à présent ? Qu'un jour, ma Fille, vous devez tout quitter. Je dis tout ; mais que ce soit pour entrer en Religion (= monastère, une simple congrégation n'était pas considérée comme une 'Religion') il ne m'est encore point arrivé d'en être d'avis ; j'en suis encore en doute, et ne vois rien devant mes yeux qui me convie à le désirer. Je dis que mon esprit n'a encore su trouver de quoi dire oui. Je prierai de plus en plus Notre-Seigneur afin qu'il me donne plus de lumière pour ce sujet, afin que je puisse voir clairement le oui, si c'est plus à sa gloire, ou le non, s'il est plus à son bon plaisir. Et sachez qu'en cette enquête, je me suis tellement mis en l'indifférence de ma propre inclination pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort ; et néanmoins, le oui ne s'est jamais pu arrêter en mon cœur, et le non au contraire, s'y est toujours trouvé avec beaucoup de fermeté.*

*Mais parce que ce point est de très grande importance, et qu'il n'y a rien qui presse, donnez-moi encore du loisir et du temps pour prier davantage et faire prier à cette intention ; et encore faudra-t-il, avant que je me résolve, que je vous parle à souhait, qui sera l'année prochaine, Dieu aidant.*

*Et après tout cela, encore ne voudrais-je pas qu'en ce point vous prissiez entière résolution sur mon opinion, sinon que vous eussiez une grande tranquillité et correspondance intérieure en celle-ci. Je vous la dirai bien au long, le temps en étant venu ; et si elle ne vous donne pas du repos intérieur, nous emploierons l'avis de quelque autre à qui, peut-être, Dieu communiquera plus clairement son bon plaisir. Je ne vois point qu'il soit requis de se hâter, et cependant vous pourrez vous-même y penser, sans vous y amuser et perdre le temps ; car, comme je vous dis, encore que jusqu'à présent l'avis de vous voir en Religion n'a su prendre place en mon esprit, si est-ce que je n'en suis pas entièrement résolu.*

*Et quand je serais tout résolu, encore ne voudrais-je pas contester et préférer mon opinion ou à vos opinions, quand elles seraient fortes en ce sujet particulier (car partout ailleurs je vous tiendrai parole à vous conduire selon mon jugement et non selon vos désirs), ou au conseil de quelques personnes spirituelles que l'on pourrait prendre.*

*Demeurez, ma Fille, toute résignée ès mains de Notre-Seigneur ; donnez-lui le reste de vos ans, et le suppliez qu'il les emploie au genre de vie qui lui sera plus agréable. Vous verrez que Dieu nous aidera, et que nous ferons prou et au choix et à l'exécution.*

Mémoires de FM de Chaugy I p.94 : « Notre b<sup>se</sup> Mère, parlant en confiance sur le sujet de ces paroles de notre s<sup>t</sup> Fondateur, dit : *L'espérance que ce B<sup>x</sup> me donna, qu'un jour je quitterais le monde, me consola fort, et je m'essayais de disposer mon cœur selon ses sacrés avis, au mieux qu'il m'était possible, quoique mes tentations ne passassent point, je demeurais résignée ès mains de Dieu, ne laissant plus occuper mon esprit des vaines promesses de tranquillité, de goût et de mérite de la vie religieuse ; mais je tâchais de lui offrir mon cœur tout vide de toute autre affection, que de son pur et chaste amour et d'obéir ».*

Notre s<sup>t</sup> Fondateur a cette conclusion d'une lettre le **20 janvier 1607**, ce n'est plus le Sauveur mais son Cœur qui est placé sur les nôtres : *Ô Dieu, que je souhaite ce Cœur du Sauveur pour Roi de tous les nôtres !*

**11 février 1607** : *Mon Dieu, que vous faites bien de mettre votre désir de sortir du monde en dépôt ès mains de la Providence céleste, afin qu'il n'occupe point votre âme inutilement, comme il ferait indubitablement qui le laisserait ménager et remuer à sa fantaisie. J'y penserai bien fort, et présenterai plusieurs Messes pour obtenir la clarté du Saint-Esprit pour m'en bien résoudre : car voyez-vous, ma chère fille, c'est un maître coup que celui-là, et qui doit être pesé au poids du sanctuaire. Prions Dieu, supplions sa volonté qu'elle se fasse connaître, disposons la nôtre à ne rien vouloir que par la sienne et pour la sienne, et demeurons en repos, sans empressement ni agitation de cœur. À notre première vue, Dieu nous sera miséricordieux, s'il lui plaît.*

**1<sup>er</sup> mai 1607** : *Croyez-moi, Dieu sera glorifié en votre voyage et venue, d'autant que c'est lui seul qui l'a disposé et m'a ôté les empêchements que je voyais naguère devant mes yeux pour le faire si tôt. Venez, venez donc, ma très chère Fille ; que votre bon Ange soit toujours joint à vous pour vous heureusement amener. Vous serez consolée de voir ma petitesse en*

maison, en train, en tout, et de voir notre bel Office, car en cela mon Chapitre excelle. Plus tard notre s<sup>te</sup> Mère dira : « Il ne se pourrait presque exprimer combien grand était le désir que notre b<sup>x</sup> Père avait que, dans nos maisons, l'Office sacré se célébrât avec la révérence et attention dues à la présence de la divine Majesté ».

**Le 4 juin 1607, il lui dévoile le dessein que Dieu lui a inspiré : - « Hé bien ! ma Fille, je suis résolu de ce que je veux faire de vous. – Et moi, dit-elle, Monseigneur et mon Père, je suis résolue d'obéir ».**

Note *Une extraordinaire amitié* p. 121 : Après de longues réflexions et d'incessantes prières, st François de Sales avait entrevu et arrêté, au moins dans ses grandes lignes, le plan de l'Institut que Dieu lui avait mis au cœur de fonder. Toutefois il avait gardé pour lui son secret ; mais en 1607, lorsque la Baronne de Chantal vint le voir en Savoie, il lui révéla nettement son dessein ; son âme, maintenant qu'il la voyait fortement trempée et merveilleusement assouplie, lui paraissant capable de recevoir ses confidences et d'assumer, dans la sainte entreprise, la part qu'il lui avait réservée. Le choix que le Saint fit pour la Baronne à Annecy, le lundi de la Pentecôte, 4 juin 1607, fut en réalité le 1<sup>er</sup> acte officiel qui donna commencement à l'Institut de la Visitation Sainte Marie.

Voici le récit qu'en fait Mère FM de Chaugy (*Mémoires* I p.95) : « Environ les fêtes de Pentecôte de 1607, elle se rendit à Annecy. Parlant de ce voyage à une personne de confiance, elle dit :

« J'allai trouver ce B<sup>x</sup> Prêlat avec la plus grande indifférence qui me fut possible, sans aucun désir que d'embrasser fidèlement ce que Dieu m'ordonnerait par son entremise, avec une ferme confiance que ce serait selon la divine volonté, à laquelle seule j'avais toujours mon affection. J'arrivai vers ce s<sup>t</sup> Père de mon âme quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, pendant lequel temps il me parla beaucoup, me fit rendre compte de tout ce qui s'était passé et se passait en mon âme, sans rien me déclarer de ses desseins, mais seulement me disait de bien prier Dieu, et me remettre entièrement entre ses bénites mains ; ce que je tâchais de faire incessamment.

« Ce b<sup>x</sup> Père la laissa en cet état jusqu'au lendemain de la Pentecôte (4 juin). L'ayant retirée après la sainte Messe, avec un visage grave et sérieux, et une façon de personne tout engloutie en Dieu, il lui dit : *Hé bien ! ma Fille, je suis résolu de ce que je veux faire de vous. – Et moi, Monseigneur et mon Père, je suis résolue d'obéir.* Sur cela, elle se mit à genoux. Le B<sup>x</sup> l'y laissa, et se tint debout à deux pas d'elle : *Oui-dà*, lui répondit-il ; *or sus, il faut entrer à sainte-Claire. – Mon Père*, dit-elle, *je suis toute prête ; - Non*, dit-il, *vous n'êtes pas assez robuste, il faut être sœur de l'hôpital de Beaune. – Tout ce qu'il vous plaira. – Ce n'est pas encore ce que je veux*, dit-il, *il faut être Carmélite. – Je suis prête d'obéir*, répondit-elle. Ensuite il lui proposa divers autres conditions pour l'éprouver, et il trouva que c'était une cire amollie par la chaleur divine, et disposée à recevoir toutes les formes d'une vie religieuse telle qu'il lui plairait de lui imposer.

« Enfin, il lui dit que ce n'était point en toutes ces manières de vie, dont il lui avait parlé, que Dieu la voulait, et là-dessus lui déclara fort amplement le dessein qu'il avait de notre cher Institut : *À cette proposition, dit notre b<sup>se</sup> Mère, je sentis soudain une grande correspondance intérieure, avec une douce satisfaction et lumière, qui m'assurait que cela était la volonté de Dieu, ce que je n'avais point senti aux autres propositions, quoique mon âme y fût entièrement soumise.*

« Or, notre b<sup>x</sup> Père était si ferme en ce dessein du commencement de notre petite Congrégation, que sa résolution en était inébranlable, par la certitude que Dieu lui avait donnée, que c'était le dessein et l'œuvre de sa seule Majesté, et disait à notre b<sup>se</sup> Mère : *Ma fille, courage ! Toutes choses concourent à affermir ce projet en mon âme ; j'y vois de grandes difficultés pour l'exécution, et n'y vois goutte pour les démêler ; mais je m'assure que la divine Providence le fera par des moyens inconnus aux créatures.*

« Deux choses semblaient difficiles à ce st Prêlat : l'une de déprendre notre b<sup>se</sup> Mère de tant de mains qui la tenaient arrêtés ; l'autre de faire la 1<sup>ère</sup> maison de l'Institut en cette ville d'Annecy, où Dieu lui avait fait voir la source d'une fontaine d'eau douce.

« *Certes*, dit notre b<sup>se</sup> Mère, *j'étais bien du sentiment de notre st Fondateur, qu'il y aurait de la difficulté de m'arracher d'entre mes proches, mais je voyais une totale nécessité que cette nouvelle vigne étant plantée au terroir de l'Église, fût proche de son b<sup>x</sup> Plantateur. Et ce B<sup>x</sup> me dit un jour : Ma fille, plus je pense, et plus je suis ferme en cette résolution ; il faut planter dans notre petit Annecy le germe de notre Congrégation, car ce sera un arbre qui étendra ses branches par tout le monde ; il sera très bon que sa racine soit plantée bien bas entre nos montagnes ».*

Mère FM de Chaugy *Mémoires* I p.98 : « Nos s<sup>ts</sup> Fondateurs ne pensaient pas exécuter le dessein de notre Institut au moins de 6 ou 7 ans, à cause du bas âge des 3 filles de notre b<sup>se</sup> Mère ». Celse Bénigne est à cette époque auprès de son oncle Mgr Frémoyot pour y faire son éducation (Lettre st Fr. de S. 6.08.1606) ; en 1608 (Lettre de st Fr. de S. du 7.03.1608) Celse Bénigne est à Dijon près de son grand-père et de ses cousins Bénigne et Jacques de Neufchêzes avec pour éducateur le « Bon M. Robert » (note p. 159 *Une extraord.amitié*)

Cependant M<sup>me</sup> de Boisy va être l'instrument providentiel de la réalisation de ce dessein plus tôt qu'on pouvait l'imaginer en demandant la main de Marie-Aimée pour Bernard de Sales. En voici les circonstances :

F. Bouchard *S<sup>te</sup> Jeanne de Chantal* p.142 : « Le jour de la Fête-Dieu, Jeanne avait assisté à la procession du Saint-Sacrement. Quand elle rentra à la Maison Lambert, elle se sentit un peu lasse. En attendant le retour de François qui avait porté l'ostensoir dans toute la ville, elle manifesta le désir de monter dans sa chambre pour se reposer. À peine avait-elle gravi la 1<sup>ère</sup> marche de l'escalier que plusieurs gentilshommes s'avancèrent pour l'aider ; elle les remercia. Mais quand elle vit Bernard lui présenter son bras, elle dit : 'Je veux bien celui-ci pour mon partage'. Ses paroles, dictées par l'affection qu'elle portait à toute la famille de notre b<sup>x</sup> Père, furent rapportées à M<sup>me</sup> de Boisy. Celle-ci les interpréta comme une proposition de mariage avec Marie-Aimée. Elle exigea un entretien à trois avec François. Jeanne fut la 1<sup>ère</sup> étonnée d'apprendre l'interprétation que M<sup>me</sup> de Boisy avait faite. Si elle ne cacha pas sa satisfaction, elle s'abstint de toute promesse, car elle n'ignorait pas combien il fâcherait aux deux grands pères de cette petite de la voir s'éloigner de France ».

**2 juillet 1607 : Notre bon Père Bonivard s<sup>j</sup> partit hier, qui, par une pure rencontre de sentiment, approuve infiniment le choix que j'ai fait pour vous. Pour moi, je le sens toujours plus ferme en mon âme ; et puisque, après tant de considérations, de prières et de sacrifices, nous avons fait nos résolutions, ne permettez point à votre cœur de s'appliquer à des autres désirs ; mais, bénissant Dieu de l'excellence des autres vocations, arrêtez-vous humblement à celle-ci, plus basse et moins digne, mais plus propre à votre suffisance (capacité) et plus digne de votre petitesse. Demeurez donc simplement en cette résolution ; sans regarder ni à droite ni à gauche. (Post-scriptum : Recommandez-moi à votre bon Ange**

et à notre sainte Marthe Note : Le Saint avait d'abord songé à donner le nom de Sainte-Marthe à la Congrégation qu'il voulait ériger ; la mention de l'hôtesse de Notre Seigneur, qui reviendra assez souvent, se rapporte à ce dessein).

**7 juillet 1607 :** *Allons, allons, ma fille, nous sommes en bon chemin. Ne regardez ni à droite ni à gauche ; non, celui-ci est le meilleur pour nous. Ne nous amusons point à la considération des autres, mais saluons seulement ceux qui passent par iceux et disons-leur simplement : Dieu nous conduise à nous revoir au logis.*

*Vous ne sauriez croire combien mon cœur s'affermît en nos résolutions et comme toutes choses concourent à cet affermissment. Je m'en sens une suavité extraordinaire, comme aussi de l'amour que je vous porte ; car j'aime cet amour incomparablement. Il est fort, impliable, et sans mesure ni réserve, mais doux, facile, tout pur, tout tranquille ; bref, si je ne me trompe, tout en Dieu. Pourquoi donc ne l'aimerais-je pas ? Mais où vais-je ? Néanmoins ne rayerai-je pas ces paroles ; elles sont trop véritables et hors de danger. Dieu, qui vois les intimes replis de mon cœur, sait qu'il n'y a rien en ceci que pour lui et selon lui, sans lequel je veux, moyennant sa grâce, n'être rien à personne et que nul ne me soit rien ; mais, en lui, je veux non seulement garder, mais je veux nourrir, et bien tendrement, cette unique affection.*

**16 août 1607 :** *Avant-hier et hier, j'eus une extraordinaire consolation au logis de ste Marthe. Je voulais que ste Marthe, notre chère maîtresse, vînt aux pieds de Notre Seigneur en la place de sa sœur, et que sa sœur allât apprêter le reste du souper ; et ainsi elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes sœurs. Je pense que Notre Seigneur eût trouvé cela bon. Mais de vouloir laisser notre Sauveur tout seul, elle avait, ce me semble, tort. Ne voilà pas des pensées étranges de vouloir corriger notre bonne ste Marthe ? Oh ! c'est pour l'affection que je lui porte ; et si je crois que ce qu'elle ne fit pas alors, elle sera bien aise de le faire maintenant en la personne de ses filles, en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres extérieures de charité, et la meilleure partie à l'intérieur de la contemplation.* (Note : Voilà, tel qu'il se présentait à l'esprit du saint, ce qu'on a appelé le 1<sup>er</sup> plan de la Visitation.)

Mme de Boisy va encore l'instrument providentiel du projet de notre s<sup>t</sup> Fondateur en confiant aux soins de notre s<sup>te</sup> Mère, sa dernière enfant, Jeanne qu'il était nécessaire de retirer de l'Abbaye du Puits-d'Orbe où elle était depuis 2 ans. Le 8 octobre 1607, Jeanne de Sales mourut (elle avait 13 ans) après une courte maladie, malgré les soins et les prières de la Baronne qui, dans sa douleur, fit vœu de contribuer en quelque sorte à la consolation de M<sup>me</sup> de Boisy par le mariage de Marie-Aimée. C'était s'engager à triompher de bien des oppositions, car les deux grand-pères n'avaient pu se résoudre à l'éloignement de cette petite ; mais devant une telle circonstance ils ne résistèrent plus. Notre ste Mère dit que tandis qu'elle prononçait ce vœu : *Sa divine Bonté me consola c'était le moyen que la Providence avait choisi pour faciliter ma retraite en Savoie.*

**2 novembre 1607 :** *Je vous vois, ce me semble, ma chère fille, avec votre cœur vigoureux, qui aime et qui veut puissamment. Je lui en sais bon gré ; car ces cœurs à demi-morts, à quoi sont-ils bons ? Mais il faut que nous fassions un exercice particulier, toutes les semaines une fois, de vouloir et d'aimer la volonté de Dieu plus vigoureusement, je passe plus avant : plus tendrement, plus amoureusement que nulle chose du monde ; et cela, non seulement es occurrences supportables, mais aux plus insupportables.* Plus tard dans l'Entretien sur l'obéissance, notre b<sup>x</sup> Père dira : *'le caractère des filles de la Visitation est de regarder en toutes choses la volonté de Dieu et la suivre'*.

**25 novembre 1607 :** *Mais dites-moi, ma chère Fille, n'est-ce pas notre bon Dieu qui ouvre le chemin au mariage de nos jeunes gens ? Cette facilité de messieurs vos plus proches, d'où peut-elle provenir que de la Providence céleste ? De deçà, ma Fille, je le confesse, mon esprit y est, je ne dis pas porté, mais lié et collé ; ma mère ne pense qu'à cela, toute la fraternité y conspire ; et tandis que la saison s'avancera, prions bien Dieu que sa sainte main conduise l'œuvre.*

**24 janvier 1608 :** *Il me semble que la dévotion s'accroît un peu et que Notre Seigneur dispose la place à l'exercice d'une petite troupe de chétives femmelettes qui se retireront, Dieu aidant, un jour en ces quartiers.* (Note : elles devaient être les 1<sup>ères</sup> recrues de la nouvelle Congrégation).

**6 mai 1608 :** *L'autre jour en l'oraison, considérant le côté ouvert de Notre Seigneur et voyant son Cœur, il m'était avis que nos cœurs étaient tout autour de lui, qui lui faisaient hommage comme au souverain Roi des cœurs.* Annonce du cadran de la Garde d'honneur ?

**11 mai 1608 :** *Je vois ce que vous me dites de ces bonnes âmes, compagnes de vos désirs, de vos désirs dis-je, qui se fortifient et se rendent actifs dedans votre cœur.* (Mère FM de Chaugy dans ses *Mémoires* : « Elle avait souvent avec elle des prétendantes des Carmélites, et singulièrement depuis l'année 1607, Jeanne Charlotte de Brécharde demeurait assez souvent avec elle. Depuis ce dernier voyage en Savoie 1607, toutes ces filles dévotes et elle s'accoutumaient ensemble aux exercices religieux, comme silence, psalmodie et semblables »). *Et ne vous troublez point, ma Fille, je vous prie, touchant la proposition qui se fait de me tirer moi-même de ma terre ; car rien ne se fera que de par Dieu, et de quel côté que j'aïlle sous sa conduite, tout ira fort bien et pour vous et pour moi.* (Henri IV désirait l'attirer en France).

**25 juin 1608 :** *Samedi, je faisais l'oraison sur la grandeur de l'amour que Notre-Dame nous porte. À la fin, je me mis à lui remettre le cœur de mes enfants et mes enfants de cœur. Pensez, ma chère Fille, si vous êtes du nombre et en quel rang je vous y mettais. Ô Dieu, j'avais une certaine chaude suavité à vous colloquer dans ce giron sacré et dire à Notre Dame : voilà votre fille, de laquelle le cœur vous est entièrement voué.* Il n'est plus fait mention de s<sup>te</sup> Marthe comme patronne de la future congrégation.

**4 juillet 1608 :** *Si faut-il que je vous dise que la sorte de vie que nous avons choisie me semble tous les jours plus désirable et que Notre Seigneur en sera fort servi. Je vois bien plusieurs difficultés, mais croyant que Dieu le veut, cela ne me donne nulle crainte : il faut seulement avoir un peu de patience. Vivez bien doucement, toujours auprès de Notre Seigneur et de Notre Dame et de s<sup>t</sup> Joseph.*

Notre s<sup>t</sup> Fondateur avait été chargé par le Pape d'une mission pour la réforme de l'Abbaye du Puits-d'Orbe. Il fit le voyage avec Bernard son frère afin de le présenter à Marie-Aimée et aux grand-pères, on était dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'Août. Les deux jeunes fiancés se plurent et la signature du contrat de mariage fut fixée au 3.01.1609. Notre s<sup>t</sup> Fondateur fit connaissance de Charlotte de Brécharde et la reconnut (vision de 1604). En revenant de Monthelon, s<sup>t</sup> François de Sales s'arrêta à Beaune et visita l'Hôtel-Dieu avec M. Frémyot, M<sup>sr</sup> de Bourges et M<sup>me</sup> de Chantal. Charlotte de Brécharde confia à notre b<sup>x</sup> Père ses désirs d'être religieuse, n'ayant pu entrer au Carmel. Il lui dit : *Ma fille, serez-vous contente de courir même fortune que Mme de Chantal ?* Elle lui répondit toute ravie de joie que c'était son plus grand désir.

**19 septembre 1608 :** *Dimanche dernier je fus très consolé. Une paysanne de naissance (Anne-Jacqueline Coste, née en Savoie, bergère puis servante à Genève, revint à Annecy en 1604), très noble de cœur, me pria, après l'avoir confessée, de la faire servir les Religieuses que je voulais établir. Je m'enquis d'où elle savait une nouvelle encore toute cachée en Dieu. 'De personne, me dit-elle, mais je vous dis ce que je pense'. Ô Dieu, dis-je en moi-même, avez-vous donc révélé votre secret à cette pauvre servante ? Son discours me consola beaucoup, et j'irai tant qu'il me sera possible, encourageant et soutenant cette fille, la croyant autant pieuse que studieuse qu'il est requis pour servir en notre petit commencement.*

**29 septembre 1608 :** *Ma Fille, tandis que Dieu voudra que vous soyez au monde pour l'amour de lui-même, demeurez-y volontiers et gaiement. Plusieurs sortent du monde qui ne sortent pour cela pas d'eux-mêmes, cherchant par cette sortie leurs goûts, leurs repos, leurs contentements ; et ceux-ci s'empressent merveilleusement après cette sortie, car l'amour-propre qui les pousse est un amour turbulent, violent et déréglé. Ne soyons point de ceux-là. Sortons du monde pour servir Dieu, pour suivre Dieu, pour aimer Dieu ; et en cette sorte, tandis que Dieu voudra que nous le servions, suivions et aimions au monde, nous y demeurerons de bon cœur, car puisque ce n'est que ce saint service que nous désirons, où que nous le fassions, nous nous contenterons. Demeurez en paix, ma Fille ; faites bien ce pourquoi vous restez au monde, faites-le de bon cœur, et croyez que Dieu vous en saura meilleur gré que de cent sorties faites par votre propre volonté et amour.*

*Mais faut-il que je vous dise ceci, puisque j'en ai été consolé ? Je rencontrais à Chalons Monsieur Valladier (jésuite), il me dit entre autres choses qu'il avait écrit la vie de s<sup>e</sup> **Françoise**. Il me dit qu'elle avait été 40 ans mariée, et qu'en sa viduité elle érigea une Congrégation de veuves qui demeurent ensemble en une maison, dans laquelle elles observent une vie religieuse, et personne n'entre en icelle que pour grandes causes ; elles, néanmoins, sortent pour servir les pauvres et les malades, en quoi gît leur plus particulier exercice, et que cette maison rend un fruit et un exemple bien grand à Rome. Je n'avais rien su de tout cela quand je vous parlais à Dijon, et à nos bonnes veuves : c'est le Saint-Esprit, sans doute, qui donne ces mouvements conformes en divers endroits de son Église.*

*Ce bon personnage me dit bien d'autres choses qui ne me furent pas si agréables, car il parlait avec grande véhémence de sa sortie (de la S.J.). **Tout cela, ma chère Fille, me fait désirer que les sœurs, mes filles, ne s'abandonnent guère à nulle sorte de confiance** (confiance) qu'en la seule confession ; car, mon Dieu, voilà pas de grands dangers ? Je dirais volontiers à ceux qui se mêlent des âmes, comme s<sup>t</sup> Bernard à ses novices : 'Je ne veux pour cela que des âmes, et que les corps ne s'en mêlent point'. Servez vous des avis de tous quand il en sera besoin mais ayez peu confiance ès hommes, quoiqu'ils semblent des anges ; je veux dire pour des confiances grandes et entières.*

**8 octobre 1608 :** *Nous célébrons aujourd'hui, ma chère fille, la dédicace de notre Église ; mais, entre les offices je vous viens écrire cette lettre pour retourner bientôt à l'autel où je veux, faire action de grâces à notre doux Sauveur de la **dédicace de nos cœurs et de nos corps** que par sa miséricorde nous lui avons faite par nos vœux. Oh que nous serons heureux si nos temples ne sont point violés ! Qu'à jamais le Saint-Esprit y réside et ne permettez point qu'aucune irrévérence y soit commise ; que ce soient des maisons d'oraison et de prière, où les sacrifices de louange, de mortification et d'amour soient immolés.*

*Ô ma fille, vous dirai-je bien ce sentiment ? Dimanche je fis un sermon du Rosaire, parce que je suis de cette confrérie-là il y a longtemps (D'après l'ancien manuscrit de l'Année Sainte : Il se fit inscrire dans la confrérie du Rosaire pendant les 1ères années de ses études. Selon CA de Sales, notre st Fondateur fit vœu de dire tous les jours son chapelet devant Notre Dame des Grés. Notre ste Mère dit qu'il portait le chapelet à la ceinture) et presque toute cette villette en est ; et d'autant que je voulais faire entendre à mon cher peuple pourquoi on appelait le chapelet couronne, je fus contraint d'apporter le passage de st Paul (Ph 4,1) auquel il appelle ses disciples, sa couronne : Demeurez ainsi, mes très chers. Ô ma fille très chère et très désirée, je vous laissai en l'hôpital de Beaune pleine de désir d'aimer, d'honorer, de servir, d'adorer la volonté de Dieu, résignant en toutes choses, grandes et petites, la vôtre à la miséricorde de la sienne ; je vous laissai avec Notre-Seigneur réellement reçu en vous-même, et cela, entre les pauvres de Notre-Seigneur. Mon Dieu, ma très singulièrement chère Fille, comme cela, **vous êtes et ma joie et ma couronne. Et demeurez donc ainsi, ma très chère** : demeurez de cœur et d'esprit avec notre Sauveur, demeurez résignée à sa volonté, demeurez entre ses pauvres par affection.*

**1605-1608 fragments de lettres à la Baronne de Chantal :** *Dieu ne récompense pas ses serviteurs selon la dignité de l'office qu'ils exercent. Je ne dis pas qu'il ne faille aspirer à ces hautes et suprêmes vertus, mais je dis qu'il faut s'exercer aux petites, sans lesquelles les grandes sont souvent fausses et trompeuses. Apprenons à souffrir volontiers des paroles d'abaissement et qui tendent au ravalement de nos opinions ; puis nous apprendrons à souffrir le martyre. Il vous faut être comme cette femme forte de laquelle le Sage dit (Pr 31,19) : 'Elle a mis la main à choses fortes et ses doigts ont manié le fuseau'. Méditez, élevez votre esprit, portez-le en Dieu, c'est-à-dire, tirez Dieu en votre esprit : voilà les choses fortes. Mais avec tout cela, n'oubliez pas votre fuseau : **filez le fil des petites vertus**, abaissez-vous aux exercices de charité.*

**7 décembre 1608 :** *Je m'essaie de faire un très grand renouvellement pour mon âme, parce qu'il y a demain 6 ans que Dieu m'ôta au monde et à moi-même pour me donner à son Église et à ses brebis. Vous savez que c'est le jour de ma consécration épiscopale. Ah, ma fille, qu'il me fit alors de grâces, ce grand Dieu, et que j'en ai mal profité ! Mais, vive sa bonté et son amour ! **Je vais commencer tout à cette heure à le bien servir, moyennant l'aide de sa grâce.***

**Fin décembre 1608 :** *Courage, ma Fille, Dieu nous veut aider à notre dessein ; il nous prépare des âmes d'élite. M<sup>elle</sup> de Blonay, de laquelle autrefois je vous ai parlé, m'a déclaré son désir d'être religieuse ; Dieu l'a marquée pour être de la Congrégation. Je lui ai dit de me laisser gouverner son secret, et je me veux rendre bien soigneux de servir cette âme en son inspiration, car Dieu m'a donné quelque mouvement particulier là-dessus. Je tiens déjà cette fille pour vôtre et pour mienne.*

Note : « Comme François de Sales devait prêcher en sa cathédrale les fêtes de Noël, l'Abbesse de Saint-Catherine, invitée par M<sup>me</sup> de Charmoisy, descendit à Annecy pour l'entendre, accompagnée de 4 Religieuses et d'autant de pensionnaires. Parmi ces dernières, se trouvait Marie-Aimée de Blonay. La jeune fille, qui songeait à la vie du cloître, découvrit avec une joie candide tous ses sentiments à l'ami vénéré de sa petite enfance, car le Saint l'avait connue presque dès le berceau, durant son apostolat en Chablais. Il la fit promener avec lui plus d'une heure dans la salle joignant sa chapelle. Durant ce saint et aimable entretien, « mon âme, dit-elle, fut saisie de nouveaux sentiments de la présence divine et de ses anges ». C'est dans ce pieux colloque que l'Évêque tourna les pensées de l'angélique enfant vers la Congrégation qui allait naître.

En **janvier 1609**, l'Introduction à la Vie Dévote sort des presses de l'imprimerie Rigaud de Lyon. Elle est épuisée en quelques semaines. L'auteur en prépare une 2<sup>nde</sup>, plus conséquente, qui sortira en septembre 1609.

**Mi-février 1609** : *Apportez-moi toutes les lettres et mémoires que je vous ai envoyés, si vous les avez encore, parce que s'il faut réimprimer l'Introduction, cela me déchargera beaucoup, y trouvant plusieurs choses pour ce sujet ; puisque l'on ne m'a encore corrigé pour la substance de ce livre-là que de m'être trop peu étendu.*

À Monthelon la servante-maîtresse n'avait pas digéré son éviction par rapport au mariage de Marie-Aimée. Elle dévalorisait Jeanne de Chantal aux yeux de son beau-père. Celui-ci écrivit à M. Frémyot pour l'avertir des agissements de la Baronne. M. Frémyot, sûr de l'intégrité de sa fille, demanda aussitôt des explications sur ce qui se passait à Monthelon. Alors notre s<sup>te</sup> Mère lui raconta tout. Aussi son père prit la décision de la retirer de là. Mais notre s<sup>te</sup> Mère pensant qu'un départ aussi subit serait interprété comme une dérobade, proposa d'aller à Annecy rendre visite à la famille de Sales, elle prendrait avec elle Marie-Aimée et Françoise tandis que Charlotte resterait avec sa gouvernante. Elles arrivèrent à Thorens dans la 1<sup>ère</sup> semaine de Carême 1609. Après Pâques, toutes les dispositions étant prises, tant pour le mariage que pour la fondation de la future Congrégation, nos Bourguignonnes quittèrent la Savoie vers le 18 avril.

**Fin mai 1609 à JC de Brécharde** : *Je vous souhaite l'abondance de l'amour divin, qui est et sera éternellement l'unique bien de nos cœurs, qui ne nous ont été donnés que pour Celui qui nous a donné tout le sien.*

À son retour, notre s<sup>te</sup> Mère accepte, à la demande de son père, de prolonger son séjour à Dijon. Elle désire annoncer à son père sa décision d'embrasser la vie religieuse à Annecy. Le soir de la Saint-Jean, elle se trouvait seule avec son père. Elle commença par lui rappeler qu'il était temps pour ses enfants de quitter Monthelon. M. Frémyot répondit que pour ce qui était de Celse-Bénigne, le problème était déjà résolu puisqu'il était près de lui et qu'il partirait bientôt à Paris. Marie-Aimée pouvait être confiée à Mme de Boisy, et les deux dernières aux Ursulines de Dijon. N'ayant plus à veiller sur ses enfants, Jeanne pourrait venir habiter chez son père... Notre s<sup>te</sup> Mère dit alors : *Par cette bonne disposition je me vois libre pour suivre la vocation de Dieu qui m'appelle, il y a longtemps, à me retirer du monde, et à me consacrer entièrement au divin service.* M. Frémyot se mit à pleurer, mais il s'apaisa quand Jeanne de Chantal lui dit que M<sup>sr</sup> de Genève lui avait affirmé que cette inspiration était d'en haut. Il pria sa fille de ne rien décider avant qu'il ne lui ait parlé.

Le 13.10.1609, notre s<sup>t</sup> Fondateur bénit le mariage de Marie-Aimée et de Bernard dans l'église paroissiale de Monthelon où était enterrée Jeanne de Sales. Le 15, M. Frémyot et son fils s'entretenaient avec s<sup>t</sup> François de Sales. Puis ils firent appeler notre s<sup>te</sup> Mère qui leur dit que lorsque, comme elle, ils ne regarderaient que Dieu seul, ils trouveraient des abîmes de raisons pour approuver son dessein. Elle leur montra qu'elle laissait les affaires de ses enfants en bon état. Enfin ils ne purent que constater que c'était l'œuvre de Dieu. Notre s<sup>t</sup> Fondateur dit que notre s<sup>te</sup> Mère pourrait faire quelques voyages en Bourgogne s'il était nécessaire pour le bien de ses enfants. Monsieur Frémyot et son fils donnèrent leur consentement. Notre s<sup>te</sup> Mère obtint aussi celui de son beau-père.

Mère FM de Chaugy *Mémoires* I p.118 : « Notre B<sup>x</sup> Père, partant de Monthelon pour s'en retourner en Savoie, ne recommanda rien à notre b<sup>se</sup> Mère, sinon la parfaite humilité ; lui disant que, comme la 1<sup>ère</sup> pierre fondamentale de ce nouvel édifice, il voulait qu'elle fût si profondément basse et humble, que par ce moyen d'humilité tout l'édifice s'élevât en une très sainte grandeur et dans une fermeté plus durable que les siècles ; lui répétant plusieurs fois qu'il voulait qu'elle s'offrît à Dieu pour la plus petite de toutes conditions de l'Église, **sans prétention que de glorifier Dieu par l'humilité.** »

La Providence avait déjà touché le cœur Marie-Jacqueline Favre au cours d'un bal. Au bout de 4 mois elle s'en ouvrit à notre B<sup>x</sup> Père qui en fut comblé de joie. Mais voici que son frère Louis de Sales devenu veuf demanda en mariage M<sup>lle</sup> Favre. Notre s<sup>t</sup> fondateur dévoila alors le secret au président Favre son ami. Puis il dit à Louis de Sales : *Mon frère vous avez un terrible rival, et il vous faut résoudre à lui céder.* Louis de Sales lui répondit qu'il ne voyait personne qui ait l'audace que de lui disputer M<sup>lle</sup> Favre. Alors notre s<sup>t</sup> Fondateur lui déclara que Jésus-Christ était celui que M<sup>lle</sup> Favre avait choisi.

**Fragment d'une lettre de M<sup>lle</sup> Favre à notre s<sup>t</sup> Fondateur fin octobre-novembre 1609** : *Je n'ai plus besoin de chercher le chemin de la vertu ; monsieur de Boisy (Chanoine Jean-François de Sales), en votre absence, Monseigneur, me le montre si clairement, que je n'ai qu'à l'embrasser et affectionner. Contre la liberté que mon esprit aime si fort, je travaille, selon mon 1<sup>er</sup> désir, à me rendre obéissante, et je ne puis être touchée lâchement en ce dessein, puisqu'il y a des couronnes éternelles jointes à une temporelle, qui est l'honneur d'être éternellement votre fille. Monseigneur, je tâcherai de me conserver ce bonheur me soumettant entièrement à vos volontés...*

**16 novembre 1609** : *Je viens de l'oraison, où, m'enquérant de la cause pour laquelle nous sommes en ce monde, j'ai appris que nous n'y sommes que pour recevoir et porter le doux Jésus : sur la langue, en l'annonçant ; sur les bras, en faisant des bonnes œuvres ; sur nos épaules, en supportant son joug, ses sécheresses, ses stérilités, et ainsi en nos sens intérieurs et extérieurs. Ô que bienheureux sont ceux qui le portent doucement et constamment ! (...) Ayez un grand cœur, ma chère fille, et étendez-le fort sous la volonté de notre Dieu. Savez-vous ce que je dis étendant votre corporal pour la consécration ? Ainsi, dis-je, puisse bien être étendu le cœur de celle qui me l'a envoyé, sous les sacrées influences de la volonté du Sauveur. Courage, ma fille, tenez-vous bien serrée auprès de votre sainte Abbessse, et la suppliez sans fin que nous puissions vivre, mourir et revivre en l'amour de son cher Enfant.*

**Fin novembre 1609** : *Vous verrez bien mieux que nous sommes venus à bon port, ma chère fille, quand vous en verrez ce petit témoignage de ma main. Eh bien, vous voilà donc toute résignée entre les mains de notre Sauveur, par un abandonnement de tout votre être à son bon plaisir et sainte providence. Ô Dieu, quel bonheur d'être ainsi entre les bras et les mamelles de Celui duquel l'Épouse sacrée disait : 'Vos tétins sont' incomparablement 'meilleurs que le vin' (Ct 1,2 : Meilleures que le vin sont tes amours). Demeurez ainsi, chère fille, et, comme un autre petit s<sup>t</sup> Jean, tandis que les autres mangent à la table du Sauveur diverses viandes, reposez et penchez, par une toute simple confiance, votre tête, votre âme, votre esprit sur la poitrine de ce cher Seigneur ; car il est mieux de dormir sur ce sacré oreiller, que de veiller en toute autre posture.*

**11 décembre 1609** : *Ma fille, c'est la Providence de notre cher Seigneur qui vous retient un peu là, car voici qu'à mon arrivée, j'ai trouvé des nouvelles qu'on m'avait fait une grande calomnie en notre cour, propre à me mettre en la disgrâce de ce Prince qui, dès quelque temps en ça, témoignait tant de m'aimer. (...) Or j'en attends l'événement, et ne voudrais pas que vous fussiez ici qu'après que cette bourrasque sera passée, qui sera bientôt, Dieu aidant. Mais quand je*

*l'appelle bourrasque, dame ! ne pensez pas que j'en sois agité, non plus certes que de la moindre chose du monde ; car il n'y a en cela pour tout, aucun sujet de mon côté que ce béni passage que je fis à Genève, que les calomniateurs ne peuvent s'imaginer que j'aie fait sans avoir quelque intelligence avec les habitants.*

Note : Voici comment François de Sales lui-même raconte cette aventure : « L'autre jour, allant à Gex, il me vint au cœur, après avoir célébré la sainte Messe dans un village voisin, de passer par Genève : c'était mon chemin le plus direct. Je le fis sans aucune appréhension, par une certaine hardiesse où il entraît plus de simplicité que de prudence. Arrivé à la porte de la ville, le préposé demanda qui j'étais ; je fis répondre par mon vicaire général que j'étais Monsieur l'Évêque. Et à cette question : « Quel Évêque ? » Je fis répondre : « Monsieur l'Évêque de ce diocèse. » L'homme alors l'écrivit dans son registre d'inscriptions, avec ces mots : *Monsieur François de Sales, Évêque de ce diocèse*. Je ne sais s'il comprit le mot *diocèse*, du moins me laissa-t-il entrer, et ainsi je passai à cheval au milieu de la ville, salué par la plupart des hommes et des femmes avec un grand respect. Après ma sortie, le bruit de mon passage s'étant répandu parmi le peuple, on tint à ce sujet des propos très différents. Les séditieux disaient qu'on aurait dû me garder pour me contraindre à renier ma dignité ; les plus honnêtes, au contraire, dirent qu'il aurait fallu me retenir pour me traiter avec courtoisie, en qualité de seigneur voisin et ami. Mais en général, ils ont regardé comme un mauvais présage l'assurance que j'ai eue de passer froidement parmi eux avec mes insignes d'Évêque, et de dire à leur porte que j'étais leur Évêque. » (Lettre au Père Possevin)

*Cependant, voici pas une chose notable ? À mon arrivée, j'ai trouvé que la moitié de nos espérances pour l'érection d'un monastère où je croyais de pouvoir attirer nos bonnes Carmélites est abattue, car l'une des filles que nous espérions y devoir contribuer ne s'est pu résoudre à quitter le monde. Sur cela, celui qui manie toute la barque et duquel dépend l'autre fondatrice, sans que je lui en eusse jamais parlé, sans qu'il en eut jamais rien aperçu, me va proposer que la maison étant achetée et presque préparée pour une douzaine de filles, il serait bon de l'employer à la Congrégation de quelques dames dévotes.*

Note p. 198 « Une extraordinaire amitié » : Pour l'intelligence de cette lettre et des lettres ultérieures qui lui feront écho, il faut exposer avec un peu de clarté cette affaire assez mal connue jusqu'ici des historiens.

Le Saint désigne certainement le baron et la baronne de Cusy, et ceux-ci sont très probablement Bérold de Pingon et sa femme, beaux-parents de Louis de Sales. Jean-Bérold, en effet, était un homme fort dévot. Tout marié qu'il était, il menait une vie de Capucin. Il aimait d'ailleurs chèrement les religieux de ce nom, se fit leur bienfaiteur et voulut mourir revêtu de leur habit. Charlotte de Vautravers, son épouse, faisait profession, elle aussi, de grande piété. En 1606, tous les deux désiraient entrer en religion. De telles aspirations les inclinèrent l'un et l'autre à fonder à Annecy, avec l'agrément du saint Évêque, un monastère de Carmélites. La maison qui avait été acquise, devait être en partie payée des deniers de leur nièce, M<sup>lle</sup> de Chapot. M<sup>me</sup> de Cusy, que la règle du Carmel effrayait peut-être, recula, et sa parent se désista comme elle pour se tourner vers une religion plus douce. Ne serait-ce pas elle qui ne s'est pu résoudre à quitter le monde ? « Celui qui maniait toute la barque » ne sut pas, malgré son vouloir, l'empêcher de chavirer, ou du moins, comme on le verra, la conduire au bon port que souhaitait le Saint.

**Vers mi-décembre 1609 :** *Votre Anne-Jacqueline me contente toujours plus. La dernière fois qu'elle se confessa, elle me demanda licence, pour se préparer et accoutumer, dit-elle, à être religieuse, de jeûner les Avents au pain et à l'eau, et d'aller nus pieds tout l'hiver. Ô ma Fille, il vous faut dire ce que je lui répondis, car je l'estime aussi bon pour la maîtresse que pour la servante : que je désirais que les Filles de notre Congrégation eussent les pieds bien chaussés, mais le cœur bien déchaussé et bien nu des affections terrestres ; qu'elles eussent la tête bien couverte et l'esprit bien découvert, par une parfaite simplicité et dépouillement de la propre volonté.*

**Commencement de 1610 :** *Cette bonne servante prétendue me demande souvent quand Madame viendra. Voyez-vous, ma Fille, votre venue lui est bien à cœur, parce qu'elle espère de servir bien Dieu en votre personne et en celle des filles et femmes qui seront si heureuses que de vous suivre en la petite, mais sainte et aimable retraite que nous méditons.*

**Commencement de 1610 :** *Quant à votre venue de deçà ne vous hâtez point pour le dessein de Paris, car n'en ayant eu nulle sorte de nouvelles dès celles que je vous montrai, il y a apparence qu'il ne continue plus (l'année précédente M. de Bérulle avait fait des démarches auprès de s<sup>t</sup> François de Sales pour le décider à prendre en main l'affaire de la fondation de la congrégation de prêtres que lui-même projetait. L'évêque ne refusait pas son concours, mais il ne pouvait pas s'absenter de Savoie). et il me semble que de mettre ces petites (les 3 filles de notre s<sup>te</sup> Mère) en voyage au Carême, ce serait chose bien dure ; outre que le cher neveu m'a dit que le bon père et Monsieur votre frère ont marqué le temps d'après Pâques. Votre cœur dira-t-il point, peut-être : 'Regardez comme cet homme va toujours éloignant l'affaire'. Ô ma Fille, croyez que le mien attend le jour de votre consolation avec autant d'ardeur que le vôtre ; mais il faut que je fasse ainsi pour des raisons lesquelles il n'est pas expédient que je vous écrive. Attendez donc, très chère Sœur, attendez, dis-je, en attendant, afin que j'use des paroles de l'Écriture (Ps 39,1). Or, attendre en attendant, c'est de ne s'inquiéter point en attendant ; car il y en a plusieurs qui en attendant n'attendent pas, mais se troublent et s'empressent. Nous ferons prou, chère Fille, Dieu aidant. Et tout plein de petites traverses et secrètes contradictions qui sont survenues à ma tranquillité, me donnent une si douce et suave tranquillité que rien plus, et me présagent, ce me semble, le prochain établissement de mon âme en son Dieu, qui est, certes, non seulement la grande, mais, à mon avis, l'unique ambition et passion de mon cœur. Et quand je dis de mon âme, je dis de toute mon âme, y comprenant celle que Dieu lui a conjoint inséparablement (...) Votre façon d'oraison est bonne ; soyez seulement bien fidèle à demeurer auprès de Dieu en cette douce et tranquille attention de cœur, et en ce doux endormissement entre les bras de sa providence et en ce doux acquiescement à sa sainte volonté, car tout cela lui est agréable.*

*Je vous écrivis la dernière fois assez longuement, et vous disais l'état des affaires de notre nouveau Monastère, qui était que l'espérance que nous avions de trouver des justes moyens pour l'ériger, nous était demeurée partagée par la moitié, et que néanmoins nous persévérions, sur la résolution que celles qui contribuent font de se retirer là, et au moins, si elles ne peuvent faire selon leur projet premier, s'adonner entre elles au service de Dieu et des pauvres malades ; mais cela vient de leur esprit, et le tout, disent-elles, attendant que Dieu dispose autrement : si que vous ne serez pas seule à ce compte-là.*

*Se tenir en la présence de Dieu et se mettre en la présence de Dieu, ce sont, à mon avis, deux choses ; car pour s'y mettre, il faut révoquer son âme e tout autre objet et la rendre attentive à cette présence actuellement, ainsi que je dis*

dans le livre (IVD). Mais après qu'on s'y est mis, on s'y tient toujours, tandis que, ou par l'entendement, ou par la volonté on fait des actes envers Dieu, soit le regardant, ou regardant quelque autre chose pour l'amour de lui ; ou ne regardant rien, mais lui parlant ; ou ne le regardant ni parlant à lui, mais simplement demeurant où il nous a mis, comme une statue dans sa niche. Et quand, à cette simple demeure, se joint quelque sentiment que nous sommes à Dieu et qu'il est notre Tout, nous en devons bien rendre grâces à sa Bonté.(...)

*Mon Dieu, chère Fille, que c'est une bonne oraison et que c'est une bonne façon de se tenir en la présence de Dieu que de se tenir en sa volonté et en son bon plaisir ! Il m'est avis que Madeleine était une statue en sa niche, quand, sans dire mot, sans se remuer, et peut-être sans le regarder, elle écoutait ce que Notre Seigneur disait, assise à ses pieds. Quand il parlait, elle écoutait ; quand il entrelaissait de parler, elle cessait d'écouter, et cependant elle était toujours là. Un petit enfant qui est sur le sein de sa mère dormante, est vraiment en sa bonne et désirable place, bien qu'elle ne lui dit mot, ni lui à elle.*

*Mon Dieu, ma Fille, que je suis aisé de parler un peu de ces choses avec vous ! Que nous sommes heureux quand nous voulons aimer Notre Seigneur ! Aimons-le bien donc, ma Fille ; ne nous mettons point à considérer trop par le menu ce que nous faisons pour son amour, pourvu que nous sachions que nous ne voulons jamais rien faire que pour son amour ».*

**5 février 1610** : *Mademoiselle Favre s'est enfin résolue, avec le bon congé de son père, d'être toute à Notre Seigneur et de demeurer ma fille plus que jamais, et je crois que nous en ferons quelque chose de bon.*

Note p. 208 « Une extraordinaire amitié » : Ces paroles avertissent fort discrètement qu'avant d'être à Notre Seigneur, d'autres sentiments s'étaient disputé le cœur de la jeune fille, ingénument amoureuse de liberté et piquée du désir de plaire. C'est à l'occasion d'un bal à Chambéry, où les dames s'étaient promis de la voir briller, qu'elle résolut de quitter le monde et de n'aimer que Jésus Christ. Cet attrait se précisa sous la tranquille et souple direction du Saint, « le Pasteur charitable » de « cette blanche brebis » et l'on verra plus tard que son espoir d'en faire « quelque chose de bon » ne fut pas déçu. On sait qu'elle fut la 1<sup>ère</sup> et la plus glorieuse recrue de l'Institut.

**8 février 1610 à Claude de Blonay** : *Monsieur mon cher Frère, Je vous donne avis que, par la divine miséricorde, le temps de la visitation approche* (1<sup>ère</sup> mention du nom de la future Congrégation) ; *je veux dire qu'enfin nos conclusions sont prises et que nous attendons à ce printemps Madame de Chantal pour commencer notre Congrégation, à laquelle vous savez que le Saint-Esprit a destiné votre fille, que je tiens pour mienne. Il m'est tombé ce matin dans l'esprit, pensant à elle, que c'est singulièrement à son âme que s'adressent les paroles de l'Époux sacré : « Debout, hâtez-vous, mon amie » (Ct 2,10.13) ; car, enfin, Amie c'est son nom, et l'Époux l'appelle par son nom propre. Dites donc à cette chère fille Amie qu'elle vienne de bon cœur nous trouver. Mais, mon cher Frère, soyez généreux ; dites-lui vous-même qu'elle oublie son peuple et la maison de son père (Ps 44,11) ; mais non pas son père, car elle s'en souviendra toujours devant Dieu, qui est notre Père commun. Tenez donc notre chère fille prête pour l'amener aussitôt après Pâques, car nous espérons commencer environ ce temps-là.*

Note : Marie-Aimée de Blonay ne se trouva pas prête pour entrer avec les 1<sup>ères</sup> commençantes. Elle se disposait sans doute à venir les rejoindre à l'automne, quand un événement tragique, l'assassinat de son frère Gabriel de Blonay (18.11.1610), retarda tristement l'exécution de son dessein jusqu'au 25.01.1612.

**25 février 1610** : *Ma chère Fille, je n'ai nulle nouvelles de vous il y a trois mois entiers ; et si [pourtant] je ne puis croire que vous ne m'en ayez envoyé. Plus elles arrêtent [tardent] plus je les souhaite bonnes. Je le confesse, mon cœur m'importune un peu pour ce regard, mais je lui pardonne ces petites ardeurs, car il est paternel et plus que paternel.(...)*

*Tenez-vous bien ferme, et serrez bien étroitement ce pied de la sacrée Croix de Notre Seigneur ; la pluie qui y tombe de toutes parts abat bien le vent, pour grand qu'il soit. Quand j'y suis quelquefois, mon Dieu, que mon âme est à recoyer, et que cette rosée, rosine et vermeille, lui donne de suavités ! Mais je n'en suis pas éloigné d'un pas, que le vent recommence.*

*Je ne sais où vous serez ce Carême selon le corps ; selon l'esprit, j'espère que vous serez dans la caverne de la tourterelle et au côté percé de notre cher Sauveur. Je veux bien m'essayer d'y être souvent avec vous ; Dieu, par sa bonté, nous en fasse la grâce. Hier je vous vis, ce me semble, que, voyant le côté du Notre Seigneur ouvert, vous vouliez prendre son cœur pour le mettre dans le vôtre, comme un roi dans un petit royaume ; et, bien que le sien soit plus grand que le vôtre, si-est-ce-que il le raccourcirait pour s'y accommoder. Que ce Seigneur est bon, ma chère Fille ! Que son cœur est amiable ! Demeurons-là, en ce saint domicile ; que ce cœur vive toujours dans nos cœurs, que ce sang bouillonne toujours dans les veines de nos âmes.*

Mère FM de Chaugy *Mémoires* I p.126 : « Sur la fin du mois de Janvier, Notre-Seigneur retira à soi la plus jeune des filles de notre B<sup>se</sup> Mère ».

Note p. 213 « Une extraordinaire amitié » : Cette enfant de 9 ans était, au dire de la Mère de Brécharde « le plus admirable esprit qu'on saurait imaginer pour son âge, et d'un si bon naturel qu'elle était aimée de tout le monde ». Au milieu des accès de la fièvre qui l'emporta en 48 h, « elle ne dit plus autre chose sinon d'appeler Notre Seigneur de tous les noms qu'elle savait, comme : Mon Sauveur, mon Dieu, mon Jésus, hé Seigneur. »

Charlotte mourut subitement à l'âge de 9 ans d'une fièvre étrangement similaire à celle qui avait emporté Jeanne de Sales 2 ans auparavant. St<sup>e</sup> Jeanne de Chantal, brisée de douleur, envoya un exprès pour annoncer la nouvelle à st François de Sales qui, de son côté, était bien affligé. Il était alors à Thorens, où il avait accouru au chevet de sa mère, victime d'une attaque d'apoplexie, dans les derniers jours de février. Le 1<sup>er</sup> mars, elle mourait dans ses bras et recevait sa dernière bénédiction.

**11 mars 1610** : *Mais, ô Dieu, ma très chère Fille, ne faut-il pas en tout et partout adorer cette suprême Providence, de laquelle les conseils sont saints, bons et très aimables ? Et voilà qu'il lui a plu retirer de ce misérable monde notre très bonne et très chère mère, pour l'avoir, comme j'espère fort assurément, auprès de soi et en sa main droite. Confessons, ma Fille bien aimée, confessons que Dieu est bon et que sa miséricorde est à l'éternité. Toutes ses volontés sont justes et tous ses décrets équitables, son bon plaisir est toujours saint et ses ordonnances très aimables.*

*Et pour moi, je confesse, ma Fille, que j'ai eu un grand ressentiment de cette séparation (car c'est la confession que je dois faire de ma faiblesse, après que j'ai fait celle de la bonté divine) ; mais néanmoins, ma Fille, cela été un*

ressentiment tranquille, quoique vif, car j'ai dit comme David : 'Je me tais', ô Seigneur, et n'ouvre 'point ma bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait' (ps 38). Sans doute, si ce n'eût été cela, j'eusse crié holà ! sous ce coup ; mais il ne m'est pas avis que j'osasse crier ni témoigner du mécontentement sous les coups de cette main paternelle, qu'en vérité, grâce à sa Bonté, j'ai appris d'aimer tendrement dès ma jeunesse.(...)

Au demeurant, encore vous faut-il dire que j'eus le courage de lui donner la dernière bénédiction, lui fermer les yeux et la bouche et lui donner le dernier baiser de paix à l'instant de son trépas. Après quoi, le cœur m'enfla fort et pleurai sur cette bonne mère plus que je n'avais fait dès que je suis d'Église ; mais ce fut sans amertume spirituelle, grâce à Dieu.(...)

Or sus, ma chère Fille, si faut-il se résoudre sur cela, et louer toujours Dieu, quand il lui plairait nous visiter encore plus fortement. Si donc vous le trouvez à propos, vous pourrez venir pour être ici le jour des Rameaux. Je dis ici, car il n'y aurait point de proportion que vous fissiez les bons jours aux champs (à Sales). Votre petite chambre vous attendrait, notre petite table, et notre simple et petit traitement vous sera fait et offert de bon cœur, je veux dire de mon cœur qui est grandement vôtre. Les fêtes passées, vous ordonneriez ainsi qu'il vous plairait, pour conduire votre petite [Marie-Aimée] chez elle. (...)

Notre pauvre petite Charlotte est bienheureuse d'être sortie de la terre avant qu'elle l'eût bonnement touchée. Hélas ! Il la fallait néanmoins bien un peu pleurer, car n'avons-nous pas un cœur humain et un naturel sensible ? Pourquoi non pleurer un peu sur nos trépassés, puisque l'Esprit de Dieu non seulement le nous permet, mais nous y semond [invite]. Je l'ai regrettée, la pauvre petite fille, mais d'un regret moins sensible, d'autant que le grand sentiment de la séparation de ma mère ôta presque toute prise au sentiment de ce second déplaisir, duquel la nouvelle m'arriva tandis que nous avions encore le corps de ma mère en la maison. Dieu soit encore loué en cet endroit. Dieu nous donne, Dieu nous ôte, son saint nom soit béni. (...)

Oui, ma Fille, notre bon Dieu nous aidera, et pour la bonne commère aussi [Mlle de Bréchar], bien qu'il faille tâcher d'avoir tout ce qu'on pourra. Quand vous serez ici, nous prendrons les résolutions convenables pour commencer notre dessein, et verrons ce que diront nos filles de deçà. Notre Favre a fait merveille et est maintenant toute à Dieu.

Quant à ces préceptes de l'oraison que vous avez reçues de la bonne Mère Prieure [Mère Louise de Jésus, prieure du Carmel de Dijon], je ne vous en dirai rien pour le présent ; seulement je vous prie d'apprendre le plus que vous pourrez les fondements de tout cela, car, à parler clair avec vous, quoique deux ou trois fois l'été passé m'étant mis en la présence de Dieu sans préparation et sans dessein, je me trouvasse extrêmement bien auprès de sa Majesté, avec une seule très simple et continuelle affection d'un amour presque imperceptible mais très doux, si-est-ce-que je n'osai jamais démarcher du grand chemin pour réduire cela en un ordinaire. Je ne sais, j'aime le train des saints devanciers et des simples. Je ne dis pas que quand on a fait sa préparation, et qu'en l'oraison on est attiré à cette sorte d'oraison, il n'y faille aller ; mais prendre pour méthode de ne se point préparer, cela m'est un peu dur, comme encore de sortir tout à fait de devant Dieu sans action de grâce, sans offrande, sans prière expresse. Tout cela peut être utilement fait, mais que cela soit une règle, je confesse que j'ai un peu de répugnance.

Avec la disparition de M<sup>me</sup> de Boisy, le départ de notre s<sup>te</sup> Mère se justifiait encore plus. Elle pourrait ainsi veiller aux 1<sup>ers</sup> essais de Marie-Aimée, dans la gestion de sa maison, maintenant qu'elle était privée de l'appui de sa belle-mère qui malgré sa cécité aurait bien rempli cet office.

Mère FM de Chaugy : « Nous voici à la veille de l'établissement de la Visitation ; Dieu a dit aux obstacles : *Vous irez jusque-là, mais vous n'irez pas plus loin* (Jb 38,11). Ces années d'attente ont servi les desseins de sa Providence ».

D'autres signes de la Providence favorisaient la prochaine fondation : notre s<sup>t</sup> Fondateur voyait des vocations éclore : en Savoie, Jacqueline Favre ; en Bourgogne, Charlotte de Bréchar.

#### ❖ Sœur Marie-Jacqueline Favre (1591-14.06.1637)

Elle avait donc entendu l'appel divin au milieu d'une réunion mondaine sans doute en 1609, mais il dût y avoir lutte en son cœur. Le 5.02.1610 notre s<sup>t</sup> Fondateur écrit à notre s<sup>te</sup> Mère : *Melle Favre s'est enfin résolue d'être toute à Notre Seigneur et de demeurer ma fille plus que jamais, et je crois que nous en ferons quelque chose de bon*. La prédiction fut véritable : la jeune fille de 18 ans entreprit sans délai de mourir à elle-même, et comme l'indépendance était son inclination la plus forte, ce fut celle-là même qu'elle combattit avec le plus d'ardeur.

Elle ne se démentira pas de cette ferveur pendant ses 27 ans de vie religieuse : remarquable par sa capacité pour le gouvernement, elle le sera plus encore par sa fermeté à demeurer dans la plus humble dépendance envers le monastère d'Annecy. « La plus grande richesse de notre Institut de Sainte-Marie, répétera-t-elle souvent, c'est d'avoir des filles obéissantes » ; et ses actes s'harmoniseront si bien avec sa conviction que s<sup>te</sup> Jeanne de Chantal écrira sur le Livre des Vœux après son décès : « C'était une âme sans choix, et qui dépendait absolument de la divine Providence et de ses supérieurs ». 4 fois, pour répondre à leur appel et donner ses soins à d'autres maisons, elle rompit des triennaux commencés, et résista constamment aux difficultés qui lui furent faites à ce sujet par des personnes de grande qualité et autorité ; elle mettait alors si bon ordre à l'affection de ses filles qu'on la laissait partir sans protestation.

Le vœu de n'arrêter jamais volontairement sa pensée qu'en Dieu et dans les choses de Dieu, ou de son obligation, ou de la charité, la conduisit bien loin dans l'union divine. Mère de Chaugy : « Il semble que Notre Seigneur en voulut donner son approbation ; car en même temps qu'elle était toute souffrante et dans les combats, seulement attentive à l'exacte observance de ce vœu, elle reçut de la divine Bonté un don d'oraison fort précieux. Ce fut une vue distincte et un sentiment très intime de la présence de Dieu résidant dans son cœur, et cela d'une manière si puissante, que rien ne lui semblait capable de l'interrompre. Cette grâce lui a été continuée durant tout le cours de sa vie, non pas quant à la suavité, dont elle a été souvent sevrée, mais quant à l'état. Notre s<sup>te</sup> Mère disait, qu'en toutes occasions d'affaires, d'affliction ou de joie, elle allait à Dieu par voie d'abaissement, rentrement en soi-même et accroissement, toujours simplement, se livrant, elle et toutes choses, entre les mains de Dieu ; état qui était toujours allé en se perfectionnant ; Dieu la simplifiant, dénuant et purifiant toujours dans sa voie ».

Envers elle-même, elle avait une très basse estime et une très grande méfiance ; aussi gouverna-t-elle les monastères qui lui furent confiés dans une parfaite charité et douceur, traitant les sœurs avec un si grand respect qu'elle usait

continuellement du mot de prière. Selon sa maxime que « toute la vie d'une vierge doit être un continuel exercice de pénitence », elle fit bon accueil aux croix de toutes sortes dont Dieu la favorisa et qui mirent le comble à sa vertu.

Notre s<sup>te</sup> Mère avait une si haute estime du don que Dieu avait fait à la Congrégation de cette 1<sup>ère</sup> fille qu'elle a écrit sur le livre de la *Fondation* : « Notre Seigneur donna notre très chère Sœur Marie-Jacqueline Favre, demoiselle de ce pays de Savoie, chérie de Dieu et des hommes pour ses rares vertus, douée d'un très bon esprit, un grand jugement fort posé et solide, et une âme blanche comme la neige et pure comme le soleil, me dit une fois notre v<sup>ble</sup> Père. Et cette chère Sœur possède avec grande dignité le rang d'être des 1<sup>ères</sup> de la Congrégation, en laquelle Dieu l'a rendue illustre et recommandable, tant pour ses excellentes vertus que pour les signalés services et les grands progrès qu'elle y a faits ».

❖ Sœur Jeanne-Charlotte de Brécharde (1580-18.11.1637)

Celle-ci était marraine de Charlotte de Chantal et parente de M. d'Anlezy, celui qui avait causé la mort de Christophe de Chantal. Charlotte de Brécharde privée de sa mère dès le berceau et délaissée par son père qui alla jusqu'à la déshériter s'était liée à s<sup>te</sup> Jeanne de Chantal. Son seul catéchisme avait été le crucifix. La contemplation du Christ souffrant avait éveillé en elle l'amour des souffrances et des humiliations et une immense charité pour les pauvres.

Elle avait eu une 1<sup>ère</sup> vision : un jardin plein de fleurs qui se fanèrent en un instant, le démon qui se tenait derrière elle et l'empêchait de sortir du jardin. Ayant fait le signe de la croix et offert son cœur à Dieu, elle se trouva hors du jardin au pied d'un escalier qu'elle n'osait monter. Il lui semblait être toute nue. Soudain une personne inconnue la couvrit d'écarlate et lui dit de monter plus haut, ce qu'elle fit. Elle se trouva dans une chapelle, une religieuse vêtue de noir se tenait près de l'autel, prit un cor et en sonna. Celle-ci se tourna vers Charlotte et lui dit : « En voulez-vous être ? » « Oui, de tout mon cœur » Alors la religieuse lui donna une branche de fleurs bleues pour arrhes de son bonheur. Puis elle sonna de nouveau du cor pour en appeler d'autres. Plus tard elle comprendra que le vêtement écarlate n'était autre que la charité de notre st Fondateur, que la religieuse qui sonnait du cor était notre s<sup>te</sup> Mère appelant les âmes au service de Dieu.

Elle eut aussi un autre songe : dans une église elle vit deux grandes croix, l'une à l'entrée, l'autre près de l'autel moins grosse mais aussi haute que la 1<sup>ère</sup>. Repoussée lorsqu'elle voulut embrasser la 1<sup>ère</sup> (elle avait échoué au Carmel), elle entendit une voix qui lui donnait en partage la 2<sup>nd</sup>e croix : « Portant cette nouvelle croix que mon amour a taillée, tu parviendras aussi haut que si tu en portais une plus pesante ». Cette nouvelle croix, st François de Sales la lui présentera lorsque, pendant son séjour à Monthelon en 1608, il lui proposa de courir même fortune que M<sup>me</sup> de Chantal. Un tel bonheur dépassait ses espérances, et dans une joie céleste elle fit le dimanche suivant le vœu de chasteté.

Dieu effectivement voulait faire courir le même prix à ces deux âmes d'élite et les couvrir aussi d'une même gloire. Les enquêtes sur l'héroïcité de leurs vertus marcheront de pair au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. et il faudra interrompre celles de la v<sup>ble</sup> Mère de Brécharde pour laisser le pas à la s<sup>te</sup> Fondatrice. « Au grand esprit que Notre Seigneur lui avait donné, elle avait, avec sa divine grâce, joint la très sainte humilité, en sorte que l'on peut dire que c'était une vraie humble de cœur, qui ne présomait rien de soi, mais attendait tout de Dieu ; aussi Dieu ne lui a-t-il pas manqué, puisqu'elle est parvenue à une perfection vraiment rare et admirable » (Livre des vœux).

❖ Sœur Anne-Jacqueline Coste (1560-25.10.1623)

L'histoire de cette fille des champs a été contée avec un grand charme par la Mère de Chaugy. Les curieux épisodes du séjour dans Genève, la rencontre providentielle qu'elle y fit de st François de Sales et les circonstances presque dramatique de cette entrevue, ont popularisé dans toutes les mémoires le souvenir de Sœur Anne-Jacqueline. C'était une âme si bonne, que notre st Fondateur « n'en avait pas vu de telle dans sa condition ». Il admirait une action toute spéciale de la grâce dans cette âme simple animée d'une foi énergique. Favorisée de rapports familiaux avec le bon ange du st Évêque, elle fut sauvée par deux fois de la mort par ce protecteur céleste. Elle était venue se placer à Annecy pour y recevoir à souhait la direction d'un pasteur si accostable aux petits. Selon son ardent désir, elle servit Dieu en la personne de ses servantes. C'est elle qui donnait l'adresse des pauvres que les sœurs iraient servir. Ainsi celles-ci pouvaient se rendre directement chez eux. Elle suivit de près notre st Fondateur au ciel comme il le lui avait annoncé. « Vous savez, écrit notre ste Mère à l'Institut, la fidélité de cette pauvre sœur, et combien elle a toujours été humble, dévote et laborieuse ; enfin c'était l'incomparable ».

C'est donc au mois de mars 1610 que M<sup>me</sup> de Chantal fit ses adieux au monde. Son départ de Monthelon était fixé au 1<sup>er</sup> dimanche de Carême, le dimanche des brandons (Brantôme : torche de paille qu'on portait la nuit) ; on savait qu'elle quittait la France pour s'enfermer dans un couvent ; on l'admirait, on la blâmait, on se désolait. Bernard, baron de Thorens, son gendre, était venu la chercher.

Voici ce qu'en écrira notre st Fondateur un an plus tard (3.04.1611) à son ami Vespasien Aiazza abbé d'Abondance : *Mon frère de Thorens alla quérir en Bourgogne sa petite femme et amena avec elle une belle-mère qu'il ne mérita jamais d'avoir, ni moi de servir ; vous savez déjà quelque chose comme Dieu l'a rendue ma fille. Or sachez donc que cette fille est venue à son chétif père afin qu'il la fit mourir au monde, selon le dessein que je vous ai communiqué à notre dernière entrevue. Pressée des désirs de Dieu, elle a tout quitté, et, avec une prudence et force non commune à son sexe fragile, elle a pourvu à son désengagement ; en sorte que le bons trouveront beaucoup de choses à louer en cela, et les enfants malins du siècle ne sauront sur quoi s'attacher pour former leurs médisances.*

Le matin de son départ, le château fut entouré d'une foule de gens du voisinage. Les pauvres faisaient peine à voir, ils perdaient leur bonne et charitable mère. Son beau-père vint lui faire son adieu, « avec tant de larmes qu'il pâma presque » (M. FM de Chaugy). Notre s<sup>te</sup> Mère se jeta à genoux à ses pieds, et lui demanda pardon des mécontentements qu'elle lui avait donnés. Puis elle lui recommanda son fils. M. de Chantal ne pouvait lui répondre que par des cris pitoyables. Elle embrassa tous les siens, elle conjura les pauvres de prier pour elle. Elle monta en carrosse et se rendit à Autun, une foule la suivait, dont un religieux de Tiers-Ordre de st François à qui elle recommanda le soin de l'âme de son beau-père. Après deux jours passés à Autun, elle se rendit à Dijon, où elle resta jusqu'au 29 mars, jour assigné pour le départ.

Ce jour-là tous ses proches s'assemblèrent chez M. Frémyot. Celui-ci s'était retiré « dans son cabinet », « crainte que ses larmes, qu'il ne pouvait retenir, ne donnassent licence aux autres de faire des lamentations immodérées ». Quand la Baronne voulut aller dans cette chambre embrasser son père, son fils lui barra le passage et, se jetant à ses pieds, lui fit « un discours si sensible qu'on eût dit que c'était une harangue étudiée ». Elle lui répondit « avec une force admirable » mais lui « s'alla coucher sur le seuil de la porte de la chambre » « avec des pleurs et une grâce non pareille », et lui dit : « Hé bien, ma mère, je suis trop faible et trop infortuné pour vous retenir, mais au moins sera-t-il dit que vous aurez foulé votre enfant aux pieds ! »

F. Bouchard : « Cri de détresse d'un cœur d'enfant meurtri ? Coup de tête d'un adolescent gâté refusant toute entrave à ses désirs et volontés ? Mise en scène plus ou moins suggérée par l'entourage pour ébranler Jeanne de Chantal dans sa décision ? Cabotinage (comédie, simulation) « à la Rabutin » ? Sans doute un peu de tout cela ! »

S<sup>te</sup> Jeanne de Chantal enjamba le corps de son fils et s'arrêta en pleurant. Alors M. Robert le précepteur de ses neveux et de son fils lui dit : « Madame et quoi ! les larmes d'un jeune homme pourraient-elles faire brèche à votre constance ? » « Nullement, lui dit-elle en souriant, mais que voulez-vous, je suis mère !... »

Voici que M. Frémyot vint à elle. Ils se parlèrent à voix basse en pleurant puis s'embrassèrent. Notre s<sup>te</sup> Mère se mit à genoux pour recevoir sa bénédiction, il dit : « Ô mon Dieu, il ne m'appartient pas de blâmer ce que vous faites. J'y consens de grand cœur, et j'immole de mes propres mains cette fille unique qui m'est aussi chère qu'Isaac l'était à son père Abraham ». Il lui donna le baiser de paix et lui dit : « Allez ma chère fille, où Dieu vous appelle, et arrêtons tous deux le cours de nos justes larmes, pour faire plus d'hommage à la divine volonté, et encore afin que le monde ne pense point que notre constance soit ébranlée ». Il la bénit.

**Lettre du P<sup>d</sup> Frémyot à S<sup>t</sup> François de Sales 29 mars 1610** : « Ce papier devrait être marqué de plus de larmes que de lettres, puisque ma fille, en laquelle, pour ce monde, j'avais mis la meilleure partie de ma consolation et du repos de ma misérable vieillesse, s'en va et me laisse père sans enfants. Toutefois, à votre exemple, Monseigneur, qui sur le décès de M<sup>me</sup> votre mère avez pris une ferme et constante résolution sur la volonté de Dieu, je me résous et conforme à ce qui plaît à Dieu ; et puisqu'il veut avoir ma fille pour son service en ce monde, pour la rendre, par ce chemin, en sa gloire éternelle, je veux bien montrer que j'aime mieux son contentement avec le repos de ma conscience, que mes propres affections. Elle s'en va donc consacrer à Dieu, mais c'est à la charge qu'elle n'oubliera pas son père, qui l'a si chèrement et tendrement aimée. Elle emmène deux gages, l'un desquels j'estime heureux, puisqu'il entre en votre bénite famille ; l'autre, je voudrais bien qu'elle voulût nous le conserver. Pour son fils, j'en aurai le soin qu'un bon Père doit aux siens ; et tant que Dieu aura agréable de me laisser en cette vallée de pleurs et de misères, je le ferai instituer en tout honneur et vertu. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me continuer toujours vos bonnes volontés, et croire que je ne désire rien plus, après les grâces et bénédictions de ce bon Dieu que j'implore, et dont j'ai bien besoin, que d'être conservé en votre souvenance, et demeurer toute ma vie, Monseigneur, votre très humble et très affectionné serviteur, Frémioy ».

Notre s<sup>te</sup> Mère rejoignit dans le carrosse qui attendait Charlotte de Brécard, Marie-Aimée et Françoise. Bernard donna le signal du départ. Notre s<sup>te</sup> Mère et Charlotte de Brécard chantaient les psaumes 121, 83 et 123 (verset 7). Aux étapes du voyage, notre s<sup>te</sup> Mère soignait les pauvres. On traversa Genève incognito.

**25 mars 1610** : *Je vois que nous sommes à la veille de votre arrivée : qu'heureuse puisse-t-elle être ! Si ces bonnes veuves (Il s'agit des amies de la Baronne qui avaient le désir de se joindre à elle) vous parlent, dites leur qu'ayant été ici, vous les avertirez de tout, bien particulièrement ; car il ne les faut émouvoir qu'extrêmement bien à propos, et après un peu d'agencement de notre dessein, pour lequel je viens de bien prier notre chère Dame et son saint Joseph.(...) Or bien, venez, chère Fille, venez es montagnes (Ct 2,10.13 ; Lc 1,39), Dieu vous y fasse voir l'Époux sacré qui tressaille es monts et outrepassa les collines, qui regarde par les fenêtres et à travers la treille (Ct 2,8.9), les âmes qu'il aime. Ah, que cela fut bien chanté hier en notre église et dans mon cœur !*

Mère F.M. de Chaugy : « Notre B<sup>x</sup> Père, et environ 25 personnes, tant seigneurs que dames, montèrent à cheval pour aller au-devant de celle qui venait vraiment au nom de Notre Seigneur, et qui entra en cette ville d'Annecy avec une universelle réjouissance, le jour des Rameaux 4.04.1610. Elle amenait avec elle M<sup>me</sup> de Thorens et M<sup>lle</sup> de Chantal, sa 2<sup>de</sup> fille. La Semaine Sainte se passa toute en dévotions et saintes conférences ». Jacqueline Favre qui connaissait déjà notre s<sup>te</sup> Mère à l'occasion de ses autres voyages à Annecy, se donna toute à elle. Avec Charlotte de Brécard, toutes trois étaient ensemble à s'encourager en leur sainte entreprise. Notre s<sup>te</sup> Mère mena Marie-Aimée en son ménage, où elle mit bon ordre et y demeura un peu.

**De notre s<sup>t</sup> Fondateur à M<sup>me</sup> de Cusy 23 avril 1610** : *Il y a encore quelque accommodement à faire dans notre petit nouveau bâtiment ; mais ce n'est pourtant pas chose qui puisse retarder le commencement de notre dessein, lequel je propose devoir être à ces prochaines fêtes de Pentecôte, Dieu aidant. Vous trouverez déjà ici bonne compagnie (M<sup>me</sup> de Chantal, M<sup>elles</sup> Favre et de Brécard), qui n'attend que le jour heureux auquel elle se consacrera pour une bonne fois à l'unique objet de leur cœur. Je suis donc d'avis que vous vous disposiez à venir pour ce temps-là, et cependant nous irons, de deçà, ordonnant les choses en sorte que vous trouviez en ce nouveau genre de vie la douceur et consolation que vous sauriez désirer.*

Note : Le 11.12.1609, François de Sales hésitait à se prononcer sur la destination particulière que le Baron de Cusy désirait donner à la maison acquise tout d'abord pour des Carmélites. La présente lettre prouve que le Saint avait fini par agréer le projet du pieux Baron et avait même consenti à s'en servir pour inaugurer son entreprise personnelle. Il faut laisser parler la Mère de Brécard : « M. de Cusy, dit-elle, apprit le dessein que notre B<sup>x</sup> Père avait pour la retraite de notre Mère ; et parce qu'il la connaissait depuis les autres voyages qu'elle avait fait en Savoie et savait l'état qu'on en faisait partout, il désirait bien fort que de ces deux projets de piété on en fit un seul, et que Madame sa femme et sa nièce se dédassent à cette même manière de vie... Notre B<sup>x</sup> Père, qui était extrêmement facile à condescendre en toutes les choses de piété, lui accorda et lui dit qu'il en communiquerait avec notre Mère ; ce qu'il fit lorsqu'elle fut arrivée. Cette proposition donna bien de la peine à notre chère Mère, et... n'eut été la très entière obéissance et parfaite soumission qu'elle voulait rendre à toutes les volontés de notre B<sup>x</sup> Père, elle ne s'y fut jamais résolue. Cela donc fut ainsi arrêté... et M. de Cusy en donna avis à Madame sa femme, afin qu'elle se préparât pour se rendre à Annecy environ la Pentecôte [30 mai] ».

**La lettre à M<sup>me</sup> de Cusy se poursuit ainsi** : *Pour cette 1<sup>ère</sup> année, nous vous laisserons en habit noir, avec le voile de toiles noires déliées et avec le plus de simplicité qu'il se pourra. Mais pour ce particulier, il suffira d'y pourvoir quand vous serez arrivée, afin que tout soit conforme.*

*Ne vous mettez nullement en peine de ce que le monde dit, car il est ennemi de la gloire de Dieu et du bien des âmes ; et le Pape ne veut voirement pas qu'on ait des nouvelles religions sans congé, et a raison, mais il n'empêche pas, ains a agréable que l'on fasse ce que nous ferons, Dieu aidant.*

Note : On voit par ces derniers conseils, que la résolution de la Baronne de Cusy n'était pas encore bien assurée.

**24 avril 1610 à s<sup>te</sup> Jeanne de Chantal :** *Il faut bien prendre courage, ma chère Fille, et se tenir en santé, puisque nous voici à la veille de notre embarquement pour aller au havre de grâce et de consolation. J'ai bien pensé je ne sais quoi de bon ce matin sur l'Évangile courant, en ces paroles : Qui demeure en moi et moi en lui, il porte beaucoup de fruit ; car sans moi vous ne pouvez rien faire. Il m'est bien avis que nous ne demeurerons plus en nous-mêmes, et que, de cœur, d'intention et de confiance, nous nous logerons pour jamais dans le côté percé du Sauveur ; car sans lui, non seulement nous ne pouvons, mais quand nous pourrions, nous ne voudrions rien faire. Tout « en lui », tout « par lui », tout « avec lui », tout pour lui, tout lui.*

**2 mai 1610 à Mme de Cusy :** *À ce passage de M. le Baron votre mari, j'ai su avec combien d'artifices le monde s'était essayé d'ébranler votre résolution touchant votre retraite, et ai loué Notre Seigneur de quoi vous avez conservé votre fermeté jusqu'à présent. Néanmoins, maintenant que nous sommes, ce me semble, à la veille de l'exécution d'une si sainte entreprise, il faut que je vous parle un peu ouvertement, et que je vous conjure de bien éprouver votre cœur pour reconnaître si vous aurez assez d'affection, de force et de courage pour embrasser ainsi absolument Jésus Christ crucifié et donner les derniers adieux à ce misérable monde. Car, voyez-vous, il est requis que vous ayez une âme vaillante et généreuse pour entrer en ce dessein, afin que vous résistiez aux suggestions que la folle sagesse du monde vous fera.*

*Il est vrai que si vous entreprenez cette œuvre simplement pour Dieu et votre salut, vous y aurez tant de consolations que rien ne vous saurait détourner, et la bonne compagnie en laquelle vous serez ne vous servira pas de peu à vous bien établir ; mais il ne faut pour cela que vous laissiez de bien examiner votre courage avant que de venir. Que si vous le trouvez bon et ferme, venez donc hardiment au nom de Dieu, lequel s'étant rendu auteur et protecteur de ce projet, le favorisera de plus en plus de ses bénédictions et vous y donnera mille consolations que le monde ne peut savoir.*

*Si, au contraire (ce que Dieu ne veuille), vous ne vous sentiez pas assez forte pour entrer en ce chemin, il serait bon de nous en avertir, afin que les autres commençassent selon leur inviolable désir, et vous, Madame, pensassiez à prendre quelque autre sorte de vie plus à votre gré.*

Note : Comme on le voit, le Saint n'était pas absolument rassuré sur les intentions de la Baronne de Cusy et sur la stabilité de son dessein. Les perplexités de la postulante devaient durer jusqu'au moment où il fallut songer au départ. François de Sales ne les connut pas, puisque le 24 du même mois le projet tenait encore, et aussi l'espoir de commencer à la date convenue.

*Pour moi, j'ai tellement cette sainte besogne en recommandation, que je me sentirais bienheureux de pouvoir m'employer à son avancement, et y servirait constamment, joyeusement et, Dieu aidant, utilement ; mais avec tant d'affection, que rien ne m'en saurait détourner sinon la seule volonté de Dieu, lequel peut être, pour mes péchés ne me trouvera pas digne de faire ce service à sa gloire. J'espère en lui que votre esprit accroîtra de bien en mieux, et le suppliant qu'il vous console et prépare, je demeurerai, Madame, etc...*

**5 mai 1610 à s<sup>te</sup> Jeanne de Chantal :** *Il faut bien dire que notre Congrégation me soit à cœur, puisque j'y songe, contre ma coutume, et la trouve comme une idée à mon réveil. Dieu y veuille mettre sa bonne et puissante main.*

*Ô ma Fille, que je fus consolé hier sur le sujet de la mort et sépulture du Sauveur ! car les paroles d'Isaïe, qu'on lisait à la Messe pour la fête du Saint Suaire, étaient extatiques ! (Is 52,11 ; 53,1-7) Ô Dieu, si ce Sauveur a tant fait pour nous, que ne ferons-nous pas pour lui ? S'il a exhalé sa vie pour nous, pourquoi ne réduirons-nous pas toute la nôtre à son service et plus pur amour ? Enfin, je m'imagine que Notre Seigneur plantera cette plante, l'arrosera de ses bénédictions et la fera fructifier en sanctification. Certes, l'autre jour, en recommandant ce projet à sa divine Majesté, je me confondais extrêmement de quoi elle se servait pour cela de mon cœur et du vôtre, je veux dire de notre cœur ; car, bien que la raison ne le veuille pas, si est-ce que je ne sais séparer ce cœur en deux, ni en me réjouissant, ni en me confondant. Nous serons trop heureux de rendre ce service à sa Bonté céleste.*

*Dieu soit votre Dieu, ma chère Fille, Dieu soit votre Dieu ; et votre cœur, que vous lui avez dressé, soit sa maison (Gn 28,21-22) et son autel, sur lequel nuit et jour il fasse ardre et luire le feu de son saint amour (Lv 6,12-13). Ô Dieu, qui nous fera la grâce de nous combler de charité ? Recommandez-moi à votre Abbessse.*